

Magazine HAÏTI-ESPOIR



Revue de l'actualité nationale et internationale

www.magazinehaitiespoir.site
Facebook : Magazine Haïti-Espoir
Phone: +509 34751155/ 56220262



Crise autour de l'adoption du décret électoral

LE CEP A-T-IL OUTREPASSÉ SES DROITS?

Présidentielle/Colombie

LA DROITE VA REVENIR AU POUVOIR!



**Dr. YOUDELINÉ
CHÉRIZARD,
UN MODÈLE
POUR LA
JEUNESSE
HAÏTIENNE**



**Virginie JIGUET:
La différence
n'est pas
une faiblesse**

LE PREMIER MINISTRE ALIX DIDIER FILS-AIMÉ ENTRE L'APPROBATION DU GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS ET UN CERTAIN REJET INTERNE



Le Sous-Secrétaire d'Etat des USA, M. Christopher Landau, et le Premier Ministre-Président d'Haïti, M. Alix Didier Fils-Aimé, sur la cour du Palais National à Port-au-Prince.

Au terme de sa visite en Haïti le Vendredi 29 Mai 2026, le sous-Secrétaire d'Etat des États-Unis, M. **Christopher Landau**, a été très élogieux à l'égard du Premier Ministre-Président de la République d'Haïti, M. **Alix Didier Fils-Aimé**. Sur la cour du Palais National à Port-au-Prince, encore en ruines depuis le séisme du 12 Janvier 2010, les personnels de la Présidence et de la Primature, et le grand public, ont été un peu surpris de voir la franche camaraderie entre les deux hommes d'Etat, l'un, du pays le plus puissant du continent américain et du Monde et l'autre, de la nation la plus pauvre d'Amérique, si ce n'est du Monde. Il n'en fallait pas plus ; l'équipe de Fils-Aimé s'est félicitée du support de l'administration Trump, en ces moments où l'opposition a recommencé par s'activer après trois mois et demi de pause.

« Lorsque notre administration est entrée en fonction il y a seize mois de cela, Haïti était au bord de l'effondrement, avec des gangs criminels violents qui menaçaient de prendre le contrôle du pays et de provoquer un chaos social total ainsi qu'un nouvel afflux de migrants (en plus de ceux que l'administration Biden avait activement encouragés à venir). La situation ne pourrait être plus différente aujourd'hui. Sous le leadership du président Donald Trump et du secrétaire d'État Marco Rubio, nous

avons mis en place une coalition internationale pour créer une nouvelle force de sécurité dynamique et avons contribué à stabiliser la situation politique. J'ai été fier de rendre visite aujourd'hui au Premier ministre Alix Didier Fils-Aimé au Palais national historique, situé au centre-ville de Port-au-Prince, débarrassé désormais de l'emprise des gangs. La sécurité, la stabilité et la prospérité en Haïti sont dans l'intérêt de nos deux nations. >>>, a dit Landau sur son compte X.

On ne peut être plus clair dans son soutien. Selon Landau, la situation sécuritaire du pays aujourd'hui, ne pourrait être différente, vu sa gravité d'il y a seize mois (NDLR. vers le mois de Janvier 2026, sous le **Conseil Présidentiel de Transition**). Pour lui, désormais, le centre-ville de Port-au-Prince est débarrassé des gangs, grâce au leadership du Président **Donald Trump** et du Secrétaire d'Etat **Marco Rubio** qui ont pu aider à stabiliser la situation politique.

Il est normal que Landau jette des fleurs à ses supérieurs hiérarchiques, Trump et Rubio. Mais, quand il dit se sentir fier d'avoir visité le Premier Ministre Fils-Aimé, ce dernier doit en sortir très flatté et se sentir approuvé. Car, en d'autres circonstances, on l'aurait juste convoqué à Washington pour lui faire des remontrances.

Page suivante

La déception de l'opposition :

Ces propos ont dû sans doute donner un pincement de cœur aux contempteurs de Fils-Aimé. En plus de la conclusion de contrats jugés irréguliers avec des firmes étrangères et locales, ils critiquaient justement le manque de résultats du Gouvernement dans la lutte contre l'insécurité, et l'incertitude sur l'organisation des élections en cette année 2026. Certains exigeaient même la démission de Fils-Aimé, pour passer à une autre formule de gouvernement transitionnel.

On s'agitait déjà autour de l'échéance du 7 Juin 2026, vue comme la fin du mandat de 120 jours de sa "gouvernance monocéphale" sur la base de l'article 149 de la Constitution en vigueur. Vu l'ampleur des critiques soulevées même par certains signataires du "Pacte National pour la Stabilité et l'Organisation des Elections", l'homme pouvait avoir des soucis.

Coup de maître de Fils-Aimé ou pure coïncidence :

Il est difficile de savoir :

- depuis quand cette visite a été envisagée ou fixée ; par la diplomatie étatsunienne et haïtienne ;
- si Landau a visité le pays sur invitation du Gouvernement haïtien, même si suivant les principes diplomatiques, il n'en pourrait être autrement.

Pure coïncidence ou coup de maître de Fils-Aimé, les photos des deux "compères" et autres selfies des "camarades" ont semé le doute sur la volonté des USA à vouloir pour l'instant remplacer l'homme ou même d'accepter l'idée de son écartement du Pouvoir. De l'eau aura donc été versée dans le vin de tous eux qui, à tort ou à raison, réclamaient le départ du Premier Ministre-Président illico. Il faudra peut-être encore des faux pour y parvenir.

A cela, la classe politique haïtienne est plus qu'habituee. Les dirigeants haïtiens cherchent l'approbation de Washington pour rester au Pouvoir, et leurs adversaires, scrutent toujours cet horizon pour les frapper, et cet appui pour les renverser. En Avril 1989, un coup d'Etat pratiquement "réussi" avait foiré pour n'avoir pas eu préalablement le feu vert de Washington. En 2003, l'ex-Président des USA, Bill Clinton, en vacances en République Dominicaine, avait fait le saut à Port-au-Prince pour, entre autres choses, une prise de photos sur les perrons du Palis National, avec le Président Aristide secoué

La déception doit être bien grande pour ses adversaires qui claironaient déjà que le patron était venu tirer les oreilles, à l'ouvrier qui n'aurait pas délivré la marchandise de la sécurité et des élections. En lieu et place de remontrances, Fils-Aimé n'a eu que des éloges. Pour combien de temps encore ? On ne le sait.

Des marchandises, il y en a beaucoup à livrer par ces temps de réinitialisation de la République turbulente d'Haïti, cet Etat longtemps failli englué dans une crise multidimensionnelle, dont on ne sait encore comment en sortir. Il est donc difficile de savoir si ce qui a été réalisé par M. Fils-Aimé, n'est pas plus important pour Washington que ce qui ne l'a pas été encore. Si l'opposition estime que ce dernier est incapable ou de mauvaise foi dans la conduite de la transition, la perception de Washington semble être différente.

par des manifestations de rue appelant à sa démission. L'opposition y avait vu une manœuvre pour l'impressionner.

On dit que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique est constitué de gens madrés qui disposent de "l'alphabet de l'intelligence" de certains peuples, dont le peuple haïtien. Ils ne font jamais rien pour rien. Un seul mot critique à l'égard de la gouvernance du Premier Ministre-Président Alix Didier Fils-Aimé, aurait pu susciter une levée de boucliers, dont ils n'auraient pas encore besoin pour l'heure. Les mêmes raisons – la peur de l'instabilité gouvernementale en Haïti - qu'ils redoutaient, et sur le motif de laquelle ils avaient mis un terme aux espoirs du **Conseil Présidentiel de Transition** qui voulait se succéder à lui-même, sont peut-être encore de mise.

Fils-Aimé doit-il prendre ce soutien pour argent comptant et s'asseoir sur ses lauriers? Doit-il s'engager dans une course à la montre pour vaincre l'insécurité et organiser de bonnes élections ? Et gagner ainsi l'approbation de ses citoyens ?

L'opposition va-t-elle s'arrêter en chemin ? Ou du moins, va-t-elle redoubler d'efforts ?

Magazine HAITI-ESPOIR

Magazine Haïti-Espoir

Phone: +509 34751155

Aidez-nous au NATCASH (509) 56220262

LE CEP A-T-IL OUTREPASSÉ SES DROITS ?



Le Président du CEP, Jacques Desrosiers

En définitive, fort des salutations onusiennes de la promulgation et de la publication du nouveau Décret électoral dans la gazette officielle, le Gouvernement compte installer le nouveau "Directeur Général", le même "Directeur Exécutif" mis à pied l'avant-veille par le CEP, dans ses fonctions le Vendredi 5 Juin 2026. Après cette

Le climat politique, déjà délétère ces derniers jours, s'est encore détérioré en Haïti le Mardi 2 Juin 2026, avec une note de presse du **Conseil Électoral Provisoire (CEP)** indiquant son refus du **projet de Décret électoral** que le Gouvernement a adopté en Conseil des Ministres et qu'il a publié au journal officiel "Le Moniteur" le lendemain. Pour le CEP, le décret se serait avéré <<totalelement différent du projet de Décret que le CEP avait soumis à l'Exécutif le 24 Avril 2026>>. Selon lui, il s'agit là d'une démarche irrégulière et d'une décision dont <<le caractère inconstitutionnel>> viole <<le principe d'indépendance de tout Conseil électoral>>. L'organisme électoral a trouvé <<important de signaler que l'initiative d'élaboration du projet de Décret électoral relève de la compétence du CEP>>. En conclusion, <<les membres du CEP expriment leur désaccord avec le Premier Ministre quant à l'application d'un texte qui n'obéit pas aux exigences constitutionnelles>>

prise de fonction, on s'attend à ce que les 8 signataires de la note de presse et de la lettre de révocation, démissionnent de leurs postes au CEP. Même si les secteurs les ayant mandatés, seront trop heureux de les remplacer, il y a un fort potentiel de contestation venant des groupes politiques se sentant lésés par la tournure des événements.

Les reproches du CEP :

1.- La démarche : selon le CEP, la Primature n'avait fait qu'informer le CEP de sa décision d'adopter et de publier l'avant-projet de Décret électoral qu'elle a remanié.

2.- La version de l'avant-projet de Décret électoral ne devrait pas être différent de celui que le CEP avait soumis à l'Exécutif.

3.- Il s'agit d'irrespect de l'indépendance du CEP.

4.- Le texte adopté est inconstitutionnel.

Certaines remarques :

A.- En ce qui concerne la démarche :

L'Exécutif avait soumis le document à l'appréciation des partis politiques, lesquels sont les principaux concernés dans le processus électoral. Tout compte fait, si les partis politiques majeurs ou la plupart des formations politiques toutes tailles confondues, ont obtenu des modifications du document ou n'ont pas manifesté de farouche opposition à sa publication, le CEP s'est mis dans une mauvaise posture en paraissant plus royaliste que le roi. Étant perçue, comme juge et partie tout à la fois, l'institution électoral a donné l'impression qu'elle est acquise à une cause politique inavouée. Et c'est bien malheureux.

L'élaboration d'un avant-projet de loi, électorale ou pas, c'est une phase préliminaire qui n'attribue pas aux élaborateurs le dernier mot. S'il s'agissait d'une loi électorale, le Parlement serait impliqué dans le processus qui suivrait la démarche suivante :

1.- Le CEP soumettrait l'avant-projet de loi électorale à l'Exécutif ;

2.- L'Exécutif l'analyserait, y ferait des remaniements ; alors, l'avant-projet de loi deviendrait un projet de loi électorale qu'il déposerait au Parlement.

Page suivante

3.- Les deux branches du Parlement –Le Sénat et la Chambre des Députés- feraient entre elles une première navette.

4.- En cas de désaccord entre l'Exécutif et le Parlement sur certaines dispositions, il y aurait une seconde navette entre les deux Pouvoirs de l'Etat. En tant qu'organe technique, le CEP pourrait être invité au Parlement pour des explications sur certains irritants.

5.- Si le désaccord persistait entre l'Exécutif et le Parlement au terme de la navette, alors, la décision finale reviendrait au Parlement qui demanderait à l'Exécutif de publier le document tel quel.

6.- Quand il n'y a pas de Parlement, ses prérogatives reviennent au Pouvoir Exécutif. Même si par élégance ce dernier doit tout de même en faire bon usage, en cherchant un minimum de consensus.

B.- Version différente :



L'Exécutif est-il obligé d'adopter la version du CEP sans aucun remaniement ? On pense que non. Le CEP se borne à présenter un avant-projet ; et l'Exécutif en fait un projet. La mission du CEP se limite à l'élaboration, laquelle élaboration sera suivie d'autres étapes qui ne relèvent point de sa compétence.

C.- L'indépendance du CEP :

L'adoption d'une version différente de l'avant-projet de décret électoral soumis par le CEP, ne constitue donc pas de l'irrespect de l'indépendance du CEP. L'indépendance du CEP porte seulement sur les plans d'organisation et de contrôle des élections (**Art. 191** de la Constitution).

Cependant, la nomination par l'Exécutif d'un Directeur Général aux prérogatives plus étendues, apparemment placé sous le contrôle de l'Exécutif, au lieu d'un Directeur Exécutif nommé par le CEP et qui met en œuvre ses décisions, peut faire l'objet d'un débat calme et serein. Le "Directeur Exécutif" nommé par le CEP a rang de "Directeur Général" ; est-ce un changement de poste ou un changement de nom ? Le terme "Directeur Exécutif" est assez nouveau au CEP qui avait toujours eu un "Directeur Général". Est-ce une simple guerre sémantique !

Les attributions du Directeur Général ou du Directeur Exécutif du CEP n'étaient pas assez définies. Ce manque

de définition, causait un conflit d'autorité entre le CEP et les Directeurs Généraux. Par exemple, le Directeur Général Jacques Bernard entraînait souvent en conflit avec le Conseil, lors des élections de 2005-2006. On l'accusait de trop collaborer plus avec l'International, mais pas assez avec le CEP et même le Gouvernement Boniface Alexandre/Gérard Latortue.

D.- Texte inconstitutionnel :

Il n'appartient point au CEP de juger de la constitutionnalité du Décret électoral. Cette prérogative appartient seul à la Cour Constitutionnelle qui n'existe pas encore.

Y a-t-il anguilles sous roche ?

Depuis la création du CEP en 1987, c'est la première fois qu'on assiste à un conflit ouvert entre l'institution électorale et l'Exécutif, autour d'un avant-projet de Décret électoral. Le CEP ne s'est-il pas laissé influencer par un secteur politique quelconque ? Certaines dispositions du document adopté par l'Exécutif semblent déranger ce secteur-là ?

Au-delà du strict respect de la légalité et la légitimité, le débat sur le décret électoral empruntera les chemins de la subjectivité. Intérêt de clan, de parti ou intérêt personnel ? Cette lutte qui s'amorce, semble procéder de la volonté des uns qui voulaient déjà contrôler le CEP et sa machine électorale, et ceux qui voudraient leur ravir ce contrôle.

Le contexte :

Ce conflit ouvert entre le CEP et le PM Alix Didier Fils-Aimé, survient à un moment où le Premier Ministre-Président fait face à une levée de boucliers de certains groupes politiques très critiques de son bilan, et qui voudrait le voir partir à la date du 7 Juin 2026 qu'ils considèrent comme date de la fin de son mandat, au regard de l'article 149 de la Constitution.

Peut-on dire que le CEP agit comme un instrument manipulé par ces groupes politiques d'opposition ?

Magazine HAITI-ESPOIR

Le PM Alix Didier Fils-Aimé va-t-il passer le cap ?

Par Jean Hector Anacacis



Alix Didier Fils -Aimé

Il est probable que le Premier Ministre Fils-Aimé subisse le même sort que les autres PM qui avaient bénéficié du même soutien de la Communauté Internationale. Est-il en avance de phase par rapport à sa feuille de route insérée dans *le Pacte National pour la Stabilité et l'Organisation des Elections* ? Il a quand même un *Conseil Electoral* qui ne maîtrise rien, avec un *décret électoral* controversé, un *calendrier* qui ne correspond pas à la réalité politique actuelle. Mais, à quand les élections ? Tout cela se déroulerait bien si les leaders des partis politiques d'opposition ne s'y opposaient pas en rien.

Après 120 jours de pouvoir, conformément à la Constitution amendée, le PM Fils-Aimé est dans le viseur de l'opposition. Trois figures de l'opposition ont fixé une ligne rouge. Il s'agit de : **Moïse Jean Charles** de « *Pitit Desalin* », **Dieuseul Simon Desras** de « *PALMIS* » et **Jonas Coffy** de « *PAPA* ». Ils sont des ex-sénateur, ex-ministre et ex-député. Ils ont presque fait les mêmes trajectoires politiques en plus d'avoir été des serviteurs de l'Etat. Ils se sont mis ensemble pour dénoncer ce qu'ils jugent eux-mêmes comme des dérives dans le processus de transition. Ces trois mousquetaires critiquent sévèrement l'Administration Fils-Aimé en lui imputant les échecs du moment, tels que la crise sécuritaire dans l'Artibonite et l'Ouest, la paralysie du processus électoral et les dérives constitutionnelles.

Ces trois personnalités politiques ont dressé un tableau sombre de la situation haïtienne, dont la faillite institutionnelle. Ils font du 7 février 2026 une date-butoir pour le gouvernement, estimant que le PM est en arrivés à un point de non-retour. Par contre, ces trois leaders semblent oublier que le gouvernement a signé un pacte avec plus de 200 partis politiques et organisations de la

Quelles leçons le Premier Ministre-Président **Alix Didier Fils -Aimé** a-t-il tiré de l'évincement du Premier Ministre-Président **Ariel Henry**, celui du Premier Ministre qui se croyait Président, **Garry Conille**, et du départ forcé du *Conseil Présidentiel de Transition (CPT)* dont il a été le premier Ministre ?

Le poste de Premier ministre (PM) n'est pas une fonction administrative éternelle. Il est celui d'un chef de gouvernement, d'un serviteur de l'Etat parmi les autres, avec ses caractéristiques propres, et qui est passager. Alix Didier Fils-Aimé cherche-t-il à se maintenir à la tête du pays, à la manière de ses prédécesseurs ? Devrait-il comprendre que les représentants de la Communauté Internationale en Haïti, n'ont pas d'état d'âme, et qu'ils n'ont que des intérêts à défendre au profit des grandes puissances ? Ses membres en Haïti, ne sont-ils pas que des satellites et des agents en mission ?

société civile, lui donnant une légitimité et une feuille de route dans laquelle Fils-Aimé a pour mandat principal d'organiser les élections. Or, plusieurs leaders politiques de tendances différentes, ainsi que d'autres organisations de la société civile, ont renouvelé leurs appréhensions sur la capacité des membres du *Conseil Electoral Provisoire (CEP)* à bien mener le processus électoral devant conduire à des élections générales, libres et justes. Il y a de grands doutes sur certaines personnalités faisant partie du Conseil et de l'administration du CEP.

Le comportement des ex-Sénateurs et de l'ex-Député suscités, rejoint la position de Madame **Marie Denise Claude**, signataire du Pacte National pour la Stabilité. Elle eut à dire que : « *Le pouvoir en place continue de vendre du rêve pendant que les signataires eux-mêmes dénoncent le non-respect du pacte politique. Le PM Alix Didier Fils-Aimé ignore les engagements pris, son gouvernement fonctionne sur le bluff, la propagande et les calculs de clan. Aucune vision, ni transparence, ni respect des accords...* »

Ces trois compères sont-ils pas en train de rêver en demandant à la Communauté Internationale d'intervenir pour imposer un autre pouvoir transitionnel, car tout le monde se sentirait fatigué ? Du 7 février 2026 au 7 juin 2026, cela fera 120 jours, que le Premier ministre Alix Didier Fils-Aimé est seul à la tête du pays. Les leaders politiques, qui se plaisent à dénoncer le pouvoir en place, ont-ils une justification ? Le bilan de ce dernier suscite des avis partagés. Selon les partis les plus avisés, l'administration Fils-Aimé n'a pas réussi à redresser la situation socio-économique et sécuritaire du pays, en raison du manque de mesures concrètes et efficaces pour soulager la population, freiner l'expansion des gangs et améliorer les conditions de vie de la population.

Des priorités ont été fixées par des partis politiques, comme le *Rassemblement des Démocrates-Nationaux Progressistes (RDNP)* de Wadner Édouard, *Pitit Dessalines* de Jean-Charles Moïse, *Pati politik Ayisyen pou Ayiti (PAPA)* de Jonas Coffy et le *Parti pour la Libération des Masses et d'Intégration Sociale (PALMIS)* de Simon Dieusel Desras, lesquels ont dressé un constat d'échec face à la persistance de l'insécurité. Entretemps les caïds intensifient leurs actes de violence, ils progressent dans leurs actions à travers plusieurs régions du pays,

notamment dans l'Artibonite, en Plaine du Cul-de-Sac et à Port-au-Prince. Par ailleurs, on estime que les actions des groupes armés dans la Plaine ont coûté la vie à plus de 390 personnes, et des milliers de familles continuent d'être déplacées, d'après l'Organisation des Nations Unies. Ainsi donc, tous ceux, qui critiquent l'Administration Alix Didier Fils Aimé et le somment de quitter le pouvoir pour céder place à un pouvoir bicéphale, ont été tous au timon des affaires de l'Etat. Quels ont été leurs résultats ? A qui peut-on faire confiance ?



Le sous-secrétaire d'Etat des USA, Christopher Landau, et le PM Alix Didier Fils-Aimé.

Alix Didier Fils Aimé a beaucoup de griefs contre lui, à cause de la politique de tortue qu'il est train de mener ; il a suffisamment d'opposants, d'ennemis et d'amis déçus qui pourraient s'ajouter sur la liste d'opposants et de farouches détracteurs. Par contre, la visite de l'émissaire américain, n'a-t-il pas changé la donne lorsqu'on regarde les diverses photos que les deux personnalités ont prises ensemble et qui faisaient la une des réseaux sociaux, en signe de mission accomplie.

Le Premier Ministre Fils-Aimé est-il devenu plus fort ou plus faible, puisqu'il exerce la fonction de chef d'Etat et, de plus, il n'y a pas de Parlement. Aussi, Alix Didier Fils Aimé ne détient –il pas à la fois les trois pouvoirs de l'Etat : l'Exécutif – le Législatif et Chef de gouvernement (Judiciaire) ? Les trois fonctions qu'occupe Alix Didier Fils Aimé ne le rendent –ils pas plus faible ?

Me. Anacacis Jean Hector
Ex- Sénateur de la République
Coordonnateur de LAPEH

HAITI-ESPOIR :
 IDENTIFIER LES PROBLÈMES ;
 DÉTERMINER LEURS CONSÉQUENCES ;
 RECHERCHER LEURS CAUSES ;
 SENSIBILISER LES GENS ;
 ET LES MOBILISER AUTOUR DES SOLUTIONS !

GÉNÉRIQUE

Directeur Général
 Me. Jean Hénoc Faroul

Rédacteur en Chef
 Me. Jean Hénoc Faroul

Secrétaire de Rédaction
 Me. Jean Hénoc Faroul

Rédaction
 Mutchi Obas
 Alex Calas
 Ing. Moïse Charles
 Ing. Yves Junior Vancol
 Me. Manfred Siméon
 Me. Jean Hénoc Faroul
 Bernadel Joseph
 Jean Gustave Molin
 Marttine Milard

Promotion
 Alex Calas

Reporter
 Thomas Goldy

Responsables de Publicité
 Eder Rosier

Marketing et distribution
 Jean Eudes Pierre Jean

Art graphique
 Alexis Jean Billy.

Migration climatique et développement en Haïti : Enjeux sociaux, économiques et politiques.

Par Moïse Charles



La migration climatique est devenue un phénomène mondial qui interpelle les politiques publiques et les stratégies de développement. En Haïti, pays marqué par une vulnérabilité environnementale extrême et une fragilité institutionnelle persistante, elle se présente à la fois comme une **réponse adaptative** aux aléas climatiques et comme un **défi majeur** pour la planification du développement durable. Il est crucial de traiter ces déplacements non pas comme une **crise humanitaire isolée**, mais comme une **composante structurelle des politiques d'adaptation au climat**.

La migration climatique agit comme un facteur de réorganisation économique, avec des effets ambivalents.

Remises migratoires : les transferts financiers de la diaspora constituent une source vitale pour l'économie nationale, représentant près de 20 % du PIB.

Pression sur le marché du travail : l'afflux de migrants vers les zones urbaines accroît le chômage et la précarité, mais stimule aussi l'économie informelle.

Valorisation des ressources : les migrations rurales peuvent favoriser l'émergence de nouvelles pratiques agricoles et artisanales, notamment dans l'agroforesterie et la transformation des déchets.

Inégalités territoriales : les régions d'accueil bénéficient d'une main-d'œuvre abondante, tandis que les zones rurales se vident de leurs forces productives, accentuant la fracture territoriale.

Absence de cadre légal : Haïti ne dispose pas encore d'une politique migratoire intégrée qui reconnaisse la migration climatique comme une stratégie d'adaptation.

Haïti est exposé à une multiplicité de risques : cyclones, inondations, sécheresses et glissements de terrain. La déforestation massive, ayant entraîné la disparition de plus de 98 % des forêts, accentue l'érosion et la perte de fertilité des sols. À cela s'ajoutent des pressions socio-économiques telles que la pauvreté chronique, l'insécurité alimentaire et la faiblesse des infrastructures. Ces facteurs favorisent une mobilité croissante, tant interne (vers Port-au-Prince et les grandes villes) qu'externe (vers la République dominicaine, les États-Unis et le Canada, le Mexique, ect..).

Gestion des risques : la faiblesse institutionnelle limite la capacité de l'État à anticiper et gérer les déplacements massifs liés aux catastrophes.

Relations internationales : la migration vers la République dominicaine et d'autres pays soulève des enjeux diplomatiques, notamment en matière de droits humains et de coopération transfrontalière.

Participation citoyenne : les mouvements sociaux et les organisations communautaires réclament une meilleure prise en compte des migrants dans les politiques de logement, d'emploi et de protection sociale.

Défi de la gouvernance locale : les collectivités territoriales, souvent dépourvues de moyens, peinent à encadrer les flux migratoires et à offrir des services de base aux populations déplacées.

Réunions et colloques internationaux : résultats clés

Processus de Rabat (janvier 2026) : plus de 100 représentants de 38 pays ont souligné que le changement climatique reconfigure les dynamiques de mobilité. Résultat : appel à passer d'une gestion réactive des crises à des réponses anticipatives, avec plus de 14 millions de déplacements internes liés au climat recensés.

Colloque scientifique du Sahel (mai 2024, Niger) : 50 communications sur migration, sécurité alimentaire et

résilience. Résultat : recommandations pour une gouvernance durable des ressources naturelles et une gestion planifiée des flux migratoires.

Échange de haut niveau OIM (mars 2025) : discussions sur la justice climatique et le droit international. Résultat : mise en avant de la protection des droits humains et de la responsabilité des grands pollueurs

Migration comme stratégie d'adaptation et levier de développement.

La migration, qu'elle soit interne ou internationale, apparaît comme une réponse de survie face aux catastrophes climatiques. Elle permet aux ménages de diversifier leurs sources de revenus et de réduire leur exposition aux risques. Toutefois, elle engendre des défis majeurs : urbanisation non planifiée, chômage, tensions sociales. Pour transformer ces défis en opportunités, il est nécessaire d'intégrer la migration dans les politiques publiques :

- Transferts de compétences et de capitaux des diasporas.
- Renforcement de la résilience communautaire par des projets locaux.
- Politiques inclusives reconnaissant la migration comme une stratégie d'adaptation et non comme une simple contrainte.
- Stratégies prioritaires.
- Agroforesterie pour restaurer les sols et réduire la dépendance aux aléas.
- Énergies renouvelables pour limiter la vulnérabilité

énergétique.

-Gestion intégrée de l'eau afin de sécuriser l'accès et prévenir les conflits.

-Planification urbaine pour encadrer les flux migratoires internes.

La migration climatique en Haïti illustre la dialectique entre vulnérabilité et opportunité. Elle révèle les limites des capacités locales d'adaptation mais ouvre également des perspectives de développement si elle est intégrée dans une gouvernance environnementale cohérente. La réussite dépendra de la capacité des acteurs nationaux et internationaux à articuler politiques migratoires, stratégies d'adaptation et investissements durables.

Moïse Charles,

Ingénieur en Environnement.

Spécialiste en Gestion et Sécurité de l'Eau.

Spécialiste en Migration Climatique.



**M PA P KITE ANYEN
SOU DO PITIT MWEN**

Tel: (509) 2812-6300 / (509) 4799-7582
(786) 464-0968
WWW.PROTECTA.HT

PROTECTA
AIC

LA DROITE VA REVENIR AU POUVOIR!

Par Jean Hénoc Faroul



Abelardo de la Espriella, heureux après sa victoire

Le premier tour de l'élection présidentielle de Colombie, s'est tenu normalement le Dimanche 31 Mai 2026 malgré les violences qui avaient soulevé certaines inquiétudes. Ces joutes s'avèrent très importantes tant pour la Colombie que pour le reste de l'Amérique Latine et du Monde, vu qu'elles marquent un autre tournant politique et idéologique. La gauche, parvenue au pouvoir pour la première fois en 205 ans d'histoire nationale, risque de perdre la gouvernance du pays après mandat de 4 ans de **Gustavo Petro** (2022-2026). Et cela survient à un moment où en Amérique du Sud, on constate un reflux irrésistible des régimes de gauche. L'enjeu est donc de taille, car les multipolaires du BRICS comptent sur la gauche mondiale pour damner le pion aux Etats-Unis d'Amérique d'un homme d'extrême-droite qui semble déranger même ses alliés.

Dans la soirée du même jour, le dépouillement du scrutin a abouti aux résultats suivants :

- 1e.- **Abelardo de la Espriella** (nouvelle droite radicale) : 10, 361,499 voix, soit **43,74%** du scrutin.

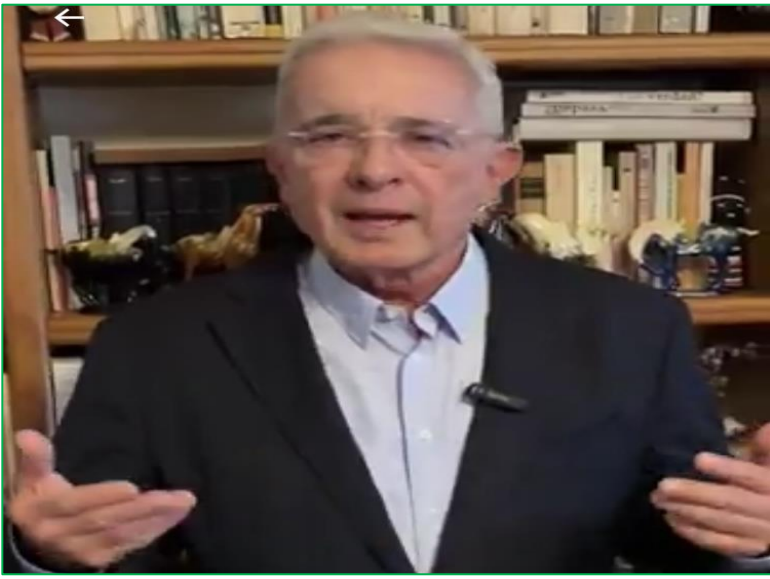
- 2e.- **Ivan Cepeda**, (gauche, dauphin du Président sortant Gustavo Petro) : 9, 688,361 voix, soit **40,90%** du scrutin ; et,

- 3e.- **Paloma Valencia** (droite traditionnelle, candidate du parti de l'ancien Président Alvaro Uribe) : environ **7%**.

Aucun des candidats n'ayant réalisé les 50% plus une voix du scrutin, il y aura donc un second tour à la date du 21 Juin 2026.

Espriella a créé la surprise, en ravissant à **Cepeda** la première place que lui donnaient les sondages (37.8% contre 27.2%). A l'approche des élections, les deux candidats ont travaillé dur pour gagner dès le premier tour, démentant ainsi les prévisions basées sur des enquêtes d'opinion. On se rend compte qu'une droite unie aurait pu remporter la présidentielle dès le premier tour. Ce n'est peut-être que partie remise, car **Paloma Valencia**, l'autre candidate de droite, a déjà demandé à ses partisans de voter pour Espriella au second tour.

Suite page suivante



L'ancien Président alvaro Uribe appelant les Colombiens à voter pour Espriella.

Le Président sortant Gustavo Petro (2022-2026) est le premier Chef d'Etat de gauche de toute l'histoire de la Colombie. Il faisait du groupe armée, 'Forces Armées Révolutionnaires Colombiennes' (FARC), avant de déposer les armes dans le cadre d'un accord de paix sous l'égide des Nations Unies. À moins d'une "remontada" spectaculaire, cette parenthèse a tout l'air de se refermer dans moins de trois semaines.

La gauche latino-américaine plaçait beaucoup d'espoir sur cette présidentielle Colombienne. Depuis une dizaine

En effet, Juste après la publication des résultats officiels, l'ancien Président **Alvaro Uribe** a publié une vidéo où il disait : << *Colombiens, nous avons perdu. J'assume humblement mes responsabilités...Abelardo de la Espriella a gagné. Nous respecterons notre parole : nous voterons pour lui et nous demandons qu'on vote pour lui. Et pour la Colombie, et pour la défense de la Constitution, des libertés, de la créativité individuelle, de la cohésion sociale, de l'économie fraternelle, de l'Etat... La Colombie ne peut suivre ce chemin pour se convertir en une succursale du chavézisme de Petro et de Cepeda. La Colombie ne peut prétendre élire des gens comme Cepeda appuyé par les groupes terroristes. Élisons le docteur Abelardo de la Espriella !>>*

d'années, elle ne fait que refluer face à une vague droitère qui a déjà balayé l'Equateur, la Bolivie, le Venezuela, l'Argentine, le Chili. En Amérique du Sud, comme gouvernement de gauche il ne restera donc plus que l'Uruguay de **Yamundu Orsi** et le **Brésil de Ignacio Lula da Silva**, dont les élections générales auront lieu en Octobre prochain.

Jean Hénoc Faroul

HAITI-ESPOIR



"HAITI-ESPOIR" est une revue hebdomadaire de l'actualité nationale et internationale, qui analyse de manière scientifique et indépendante les faits majeurs de la vie économique, politique, sociale et culturelle d'Haïti et du Monde. La finalité, c'est d'apporter sa pierre à la reconstruction d'Haïti, ce pays fondé en 1804 au terme de la lutte menée par les grands émancipateurs Toussaint Louverture, Jean-Jacques Dessalines et le "libertador" Alexandre Pétion, et qui se trouve aujourd'hui au fond de l'abîme.

Nos articles et réflexions sont rédigés par de vrais professionnels des sciences sociales et humaines, toujours guidés par l'éthique, la neutralité et l'objectivité. Ce qui rend le travail ardu, austère, mais de qualité. La facilité passe, mais l'austérité demeure.

Nous partageons le magazine online et des fois en dur gratuitement à un large public qui a fini par nous adopter. Chaque semaine notre lectorat attend impatiemment la dernière parution de "HAITI-ESPOIR" qui informe et éduque. Et nous prenons bien soin de ne pas leur fausser compagnie, peu importe les difficultés.

Si vous aimez notre travail ; encouragez-nous ! Votre aide nous permettra de faire encore plus : mieux vous informer, mieux vous aider à comprendre les dessous des événements qui affectent votre vie quotidienne. Ceci est assez important ! << *Felix, qui potuit rerum cognoscere causas !>> << *Heureux, celui qui a pu pénétrer la raison des choses.>>*, dit la langue de Virgile.*

Compte en Gourde de "HAITI-ESPOIR" : 4260-000410.

Compte en USD de "HAITI-ESPOIR" : 4261-000169.

Banque Nationale de Crédit ou BNC.

Merci !

BUREAU DE MONÉTISATION DES PROGRAMMES D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT



BMPAD

Le Bureau de Monétisation des Programmes d'Aide au Développement (BMPAD) est un organisme public autonome, chargé d'assurer la mobilisation, la gestion et la mise en œuvre de projets structurants inscrits dans la politique de développement du Gouvernement.



La création du BMPAD en 2008 a mis fin au Bureau de Gestion du Programme PL-480/Titre III.

Cet organisme fonctionnait sous la direction du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe. Contrairement au Bureau de Gestion du Programme PL-480/Titre III, le BMPAD jouit d'une autonomie administrative et financière. Il assure le relais « des accords, des conventions et des protocoles d'entente » de l'ancienne structure. Sa mission est clairement définie selon les statuts précisés dans sa loi cadre.

bmpad.gouv.ht, Port-au-Prince, Haiti

La différence n'est pas une faiblesse

Par Martine Milard



Virginie JIGUET

« *Être différent n'est pas une faiblesse, c'est une autre manière de briller, car l'art ne connaît pas de handicap* », disait **Frida Kahlo**, un grand artiste qui transforma sa douleur en création. Pourtant, la différence — qu'elle soit pigmentaire, culturelle ou physique — suscite chez l'être humain des réactions profondes. Elle touche à des dimensions fondamentales : l'identité, l'appartenance, la peur, la curiosité, le pouvoir ou encore les constructions sociales.

Dans un monde où le validisme conserve encore un poids considérable, malgré une évolution progressive des mentalités autour du handicap et de l'inclusion, il n'est pas vain de rappeler que l'inclusion commence d'abord dans les esprits avant de s'inscrire dans les lois. Le physicien **Stephen Hawking**, atteint de sclérose latérale amyotrophique — également appelée maladie de Charcot — rappelait avec poésie que « *le handicap n'est pas une tragédie. Vivre sans amour, sans liberté ou sans but, voilà la véritable tragédie* ».

Une professionnelle engagée au nom de l'inclusion :

Virginie Giguët, accompagnatrice à la vie sociale et intervenante-conseil en accessibilité et compensation sensorielle au sein de OCENS est particulièrement bien placée pour évoquer cette réalité. Passionnée de photographie et diplômée en sociologie, elle a toujours exercé des métiers tournés vers l'accompagnement social et professionnel. Entre 2005 et 2007, elle se forme au métier d'éducatrice spécialisée. Depuis 2008, au sein de l'institut Orens — anciennement 'Les Hauts Thébaudières', au sud de Nantes — elle accompagne de jeunes enfants déficients visuels ainsi que leurs familles, principalement dans les écoles, afin de favoriser leur inclusion grâce à des adaptations tactiles et sonores.

En 2019, elle décide de compléter son parcours en se spécialisant comme ICACS : *Intervenante Conseil en Accessibilité et Compensation Sensorielle*, une expertise centrée sur la déficience visuelle. Sa mission consiste

notamment à favoriser l'accès à l'information, faciliter les déplacements, aider à la prise de repères et faire connaître les outils, services et techniques permettant une meilleure autonomie.

Elle intervient directement auprès des personnes concernées afin de proposer des aménagements adaptés, des stratégies de compensation et des solutions concrètes favorisant leur capacité d'agir.

Mais son rôle dépasse largement le simple accompagnement technique. Elle agit également auprès de l'entourage, des partenaires et des structures afin d'identifier les obstacles sociaux ou matériels qui freinent l'inclusion. En 2022, elle intègre l'*ESRP (Établissement de Service et de Réadaptation Professionnelle)* de OCENS sur un poste d'accompagnatrice à la vie sociale. Après une formation en 2025 au Québec elle devient ambassadrice de l'autodétermination au centre OCENS.

Page suivante



Inclusion scolaire des non-voyants

Au début de sa carrière, Virginie Jiguet travaillait principalement auprès des enfants. Mais avec le temps, l'épuisement lié au combat permanent pour l'inclusion scolaire l'a conduite à se tourner vers l'accompagnement des adultes. Il était devenu difficile pour elle de porter les enjeux de l'inclusion, notamment au sein de l'éducation nationale. C'est un tel combat qu'elle se sentait épuisée.

Les enseignants sont trop peu formés et sensibilisés à l'accueil d'enfants en situation de handicap. Les classes sont surchargées. Leurs conditions de travail sont parfois difficiles. Ils ne sont pas toujours enclins, disponibles et d'accord pour nous accueillir, nous les professionnels du médico-social et pour travailler ensemble dans l'intérêt de l'enfant avec un handicap. Cela demande de la disponibilité, du temps et d'agir différemment.

Ce travail de coopération est laborieux et doit être recommencé chaque année avec l'enseignant de l'enfant accompagné. Il faut sans cesse défendre que cet enfant a sa place à l'école de son lieu de résidence. Elle a souvent entendu "*quand est-ce qu'il va chez lui*", "*c'est compliqué*" et "*ce n'est pas possible*"...

Elle a observé une méconnaissance des lois de 2002 et 2005 sur la protection des personnes handicapées, leur implication citoyenne et le fait d'éviter leur exclusion. Travailler avec des adultes est bien plus satisfaisant pour

elle dans le sens où ils ne dépendent pas d'autres personnes pour faire valoir leurs besoins et leurs droits. Il lui arrivait d'avoir le sentiment que les enfants sont parfois otages des adultes qui les entourent et qui décident pour eux. Elle préfère cette relation directe avec les adultes, sans intermédiaire, pour la reprendre : "*Je propose, ils disposent*".

Elle aime les possibilités qu'offre le travail dans un service comme l'ESRP-ESPO par rapport au service ambulatoire pour les enfants (SESSAD DV). Les adultes sont en formation à l'institut, cela offre des possibilités d'entraide, de pair-aidance et d'accompagnements collectifs autour de l'accès et la connaissance de leurs droits, la participation sociale et de l'auto-détermination qui sont passionnants. Dans le cadre de son travail qui nécessite de l'empathie, il y a des instances qui leur permettent de mettre au travail des situations qui les touchent ou pour lesquelles on peut se retrouver parfois dans des impasses ou des questionnements et même avoir le sentiment de se retrouver en difficulté.

Le travail en équipe est aussi un point d'appui. Elle est et reste très admirative de la combativité, de la dignité et des compétences des personnes atteintes de déficience visuelle qu'elle accompagne.

Page suivante

Elles sont dans une gestion compliquée du quotidien liée à la réalité de leur situation, mais ne se plaignent jamais. Elles ont par la force des choses, développé des qualités et capacités hors norme : patience, écoute, adaptation.

Elle apprécie également leur façon d'être les unes envers les autres, beaucoup d'entraide, de soutien, de partage. Elle a tendance à voir tout ce dont elles sont capables plutôt que regarder ce qu'elles ne peuvent pas faire, car c'est plus aidant d'après elle. Nous savons pertinemment que ce qui les pénalise le plus sont des difficultés de déplacements en lieux inconnus, d'accès à l'information et d'accessibilité numérique. Concentrons-nous sur quoi nous pouvons agir. Le plus souvent par maladresse les personnes dites bien portantes portent un regard infantilisant sur les personnes en situation de handicap visuel comme des personnes complètement dépendantes, cela découle souvent de biais inconscients, d'un manque de sensibilisation ou d'une mauvaise compréhension de leur autonomie.

Pour la métaphore de ce prisme qui permettra de faire évoluer les mentalités, elle préconise beaucoup la

sensibilisation, en vue de déconstruire les stéréotypes et valoriser les capacités des personnes concernées. Il lui arrive de parler de son travail à des personnes qui ne connaissent pas du tout la déficience visuelle et quand elle le fait, elle pense semer des petites graines. Elle est intervenue quelques années dans le centre de formation des travailleurs sociaux à Rezé près de Nantes pour parler des déficiences visuelles. Elle croit avoir sensibiliser les étudiants en tant que professionnels en devenir et en tant que citoyens. Lorsqu'elle accompagne une personne déficiente visuelle, il n'est pas rare qu'elle soit interpellée au sujet de cette personne alors même qu'elle est présente. Elle renvoie toujours à l'interlocuteur que la personne dont il s'agit ne voit pas, mais peut tout à fait répondre par elle-même à la question. Il leur arrive ainsi qu'à d'autres collègues dans le cadre de leurs missions au centre Ocms de sensibiliser des familles, sur les lieux de formation ou de travail pour une meilleure compréhension et prise en compte des capacités et besoins des personnes déficientes visuelles.



Le siège de l'OCENS à Nantes.

Elle fait tout ce qui est possible à son niveau chaque fois qu'elle en a l'occasion, pour associer les personnes concernées quand c'est possible à des réflexions, des réunions, des interventions... et a à cœur de leur transmettre qu'ils ont leur part eux aussi dans la façon dont on les considère. Plus ils se sentent capables et légitimes, plus ils s'auto déterminent moins ils seront pris pour ce qu'ils ne

sont pas, justes des personnes dépendantes. Il n'en reste pas moins qu'on fait aussi le constat que la déficience visuelle est un handicap qui n'est pas facile à comprendre pour les "voyants" comme ils disent. Elle a été touchée récemment, par les témoignages de femmes déficientes visuelles, mariées et mères de famille qui ont évoqué la douleur de leur famille face à leur perte partielle de vision.

L'une d'elle a parlé de la honte éprouvée par sa famille. Elles ne disent pas leurs difficultés, leurs besoins dans cette situation au sein de leur famille. Elles restent souvent incomprises, seules et sans soutien. Elles masquent le plus que possible leur réalité, elles prennent des risques. Elles souffrent de leur situation, mais n'en parlent pas pour protéger leur famille. Elles n'utilisent pas leur canne, s'épuisent à faire comme quand elles voyaient bien. Ces témoignages ont suscité en elle de fortes émotions. Beaucoup de personnes qu'elle accompagne, évoquent aussi l'infantilisation, l'invisibilisation, estiment être considérées comme des incapables. Globalement les personnes peinent à s'imaginer les possibilités par méconnaissance des outils, des techniques, des ressources, des capacités...

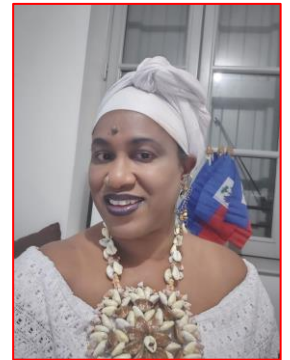
Les personnes concernées par la survenance d'une déficience visuelle soudaine racontent souvent qu'elles ont perdu leur emploi, la possibilité de conduire, de se servir de leur smartphone, d'un ordinateur, de faire des activités. Elles n'ont plus grand-chose à raconter, fréquentent de moins en moins de personnes. Elles se décrivent comme isolées. Elles se confrontent aussi beaucoup à l'inadaptation et l'inaccessibilité des formations et des emplois, notamment sur le plan numérique, alors qu'elles sont grandement en capacité d'apprendre et d'occuper un emploi. Les personnes qu'elle accompagne ne se plaignent pas.

Elles font bonne figure. Pour autant, être déficient visuel dans un monde de voyants, fait par et pour les voyants, est

une lutte permanente et épuisante. Il arrive, elle a observé, qu'elles connaissent des périodes de découragement et d'abattement. Elles font face à "La violence des bonnes intentions", "le chemin sinueux de l'acceptation du handicap". Heureusement qu'il y a aussi dans leur quotidien beaucoup de bienveillance. Elles obtiennent facilement de l'aide si elles le demandent et parfois même spontanément des gens qui sont respectueux de leurs forces identitaires, et font preuve d'altérité qui produisent plus d'empathie, plus de flexibilité mentale, une meilleure compréhension de l'autre dans sa singularité.

Car ce que demande toute personne ayant un handicap visible ou invisible c'est l'accessibilité, l'écoute, l'autonomie et la normalité relationnelle de nous enrichir de nos différences mutuelles, pour paraphraser Paul Valéry. "Le handicap n'est pas ce que je suis, mais ce que je ne suis pas autorisé à faire" cette vision percutante synthétise la complexité et la richesse du handicap. Car ça va plus loin qu'une simple condition physique ou mentale, c'est une dimension de l'identité, un enjeu social et un appel à l'inclusion. Alors œuvrons pour des rapports empreints d'empathie et non de pitié par ignorance afin de permettre à ceux qui sont en situation d'handicap visuel de rester pleinement humain et digne.

Martine Milard
Paris, France



HAITI-ESPOIR :
IDENTIFIER LES PROBLÈMES ;
DÉTERMINER LEURS CONSÉQUENCES ;
RECHERCHER LEURS CAUSES ;
SENSIBILISER LES GENS ;
ET LES MOBILISER AUTOUR DES SOLUTIONS !

GÉNÉRIQUE	
Directeur Général Me. Jean Hénoc Faroul	Promotion Alex Calas
Rédacteur en Chef Me. Jean Hénoc Faroul	Reporter Thomas Goldy
Secrétaire de Rédaction Me. Jean Hénoc Faroul	Responsables de Publicité Eder Rosier
Rédaction Mutchi Obas Alex Calas Ing. Moïse Charles Ing. Yves Junior Vancol Me. Manfred Siméon Me. Jean Hénoc Faroul Bernadel Joseph Jean Gustave Molin Marttine Milard	Marketing et distribution Jean Eudes Pierre Jean
	Art graphique Alexis Jean Billy.

Meet Smyrne Mathis Real Estate:

Your Trusted Real Estate Partner in South Florida

Buying or selling a home is more than a transaction — it's a life-changing experience. That's why I, Smyrne Mathis, have dedicated my career to making the process smooth, transparent, and rewarding for every client I serve. Since earning my real estate license in 2014, I've helped countless families find their dream homes and build wealth through real estate. My approach is simple: build trust, deliver results, and treat every client like family.



Whether you're a first-time buyer, looking for a beachfront condo, a family home, or an investment property, I bring strong negotiation skills, local expertise, and a trusted network of



lenders, inspectors, and title professionals to make sure every step feels easy and stress-free.

For my international and foreign buyers — if you're dreaming of owning a home or investing in the United States, I'm

the girl for you! From understanding the U.S. real estate process to connecting you with the right financing and legal resources, I specialize in helping buyers from abroad make confident, successful purchases here in South Florida.

I believe every client deserves honesty, communication, and a true partner — not just an agent. My motto says it best:

"I'm not just your real estate agent; I'm your real estate partner. I'll always be on your side."

If you're ready to buy, sell, or invest — locally or from overseas — let's connect and make it happen!

Let's talk today!

Transparency. Trust. Results.

Smyrnemathis320@gmail.com



Dr. YOUDELINE CHÉRIZARD, UN MODÈLE POUR LA JEUNESSE HAÏTIENNE



Youdeline Chérizard

Comme criminologue, elle ne se contente pas d'appliquer le droit : elle analyse les causes profondes de l'insécurité et propose des réponses adaptées au contexte national. Comme avocate, elle défend avec éthique et détermination les justiciables, tout en contribuant à la formation des nouvelles générations de juristes.

Bâtonnière des Gonaïves : une autorité morale et professionnelle

Élue bâtonnière de l'Ordre des avocats des Gonaïves, Me Chérizard dirige avec poigne et diplomatie cette instance essentielle de la vie judiciaire. À ce titre, elle veille au respect des règles déontologiques, à la défense de la profession et à l'accès à la justice pour tous. Son leadership, reconnu par ses pairs, allie fermeté sur les principes et ouverture aux réformes nécessaires.

Secrétaire générale de la Fédération des barreaux d'Haïti (FBH)

Dans un monde en quête de modèles, de persévérance et d'excellence, certains parcours inspirent bien plus que d'autres. Celui de **Youdeline Chérizard** en fait indéniablement partie. Par son engagement, sa rigueur et sa capacité à transformer les défis en opportunités, elle incarne une réussite aussi humaine que professionnelle. À travers cet article, nous vous proposons de découvrir les multiples facettes de son talent et les raisons pour lesquelles son travail mérite toute notre attention. Tour à tour stratège, créative et leader, Youdeline Chérizard s'impose comme une figure dont les mérites ne sont plus à prouver, mais à célébrer.

Youdeline Chérizard : Une juriste d'exception au service de la justice et de la sécurité en Haïti

Dans un pays où l'État de droit est sans cesse à reconquérir, certaines personnalités se distinguent par leur rigueur intellectuelle, leur engagement sans faille et leur vision éclairée. Me Youdeline Chérizard est de celles-ci. Avocate, criminologue et docteure en politiques publiques de sécurité, elle incarne une génération de leaders capables de conjuguer savoir académique, expérience terrain et responsabilités institutionnelles.

Une triple compétence rare : droit, criminologie et sécurité publique

Loin des parcours linéaires, Me Chérizard a bâti une carrière sur trois piliers complémentaires. Son doctorat en politiques publiques de sécurité lui confère une compréhension approfondie des enjeux systémiques de la justice en Haïti.

Sa vision dépasse les frontières de l'Artibonite. En tant que secrétaire générale du Conseil d'administration de la Fédération des barreaux d'Haïti, elle participe à la coordination nationale des ordres d'avocats. Une mission délicate dans un environnement où la justice est souvent fragilisée. Par son travail méthodique et sa capacité de dialogue, elle contribue à renforcer l'unité et l'influence de la profession d'avocat à l'échelle du pays.

Un engagement pluriel au service de l'intérêt général

Au-delà du prétoire, **Youdeline Chérizard** a occupé des fonctions stratégiques dans l'administration publique : membre de cabinet à la Primature, cadre à l'Office de la protection du citoyen (OPC), membre de la Commission de mise en œuvre de la réforme pénale, sans oublier son passage à la direction du lycée Jean-Robert-Cius. Ces expériences variées lui confèrent une compréhension globale des rouages de l'État et des défis de la gouvernance.

Page suivante



Youdeline Chérizard , au collège de Mexico et à la barre.

Pédagogue dans l'âme, elle est également professeure et directrice des études à l'École du barreau des Gonaïves, tout en enseignant à l'Université Notre-Dame d'Haïti et à l'Université publique de l'Artibonite. Actuellement chargée

d'un projet de recherche-action sur la justice transitionnelle à l'Université Quisqueya, elle œuvre à une réflexion critique et constructive sur la manière de sortir Haïti des cycles de violence et d'impunité.

Distinctions et reconnaissance internationales

Prix et distinctions internationaux

- Agence Universitaire de France/ AUF 2017 et 2021
- Bourse de mobilité doctorale (Canada) / 2015
- Open society Foundation 2015/ Bourse excellence recherche (Canada)
- ERASMUS 2006 / Bourse d'excellence FLE (France)

Prix et distinctions locaux

- Prix de service à la communauté / Association Nationale des Scouts d'Haïti
- Prix de service aux jeunes (2025) / Jeune Chambre de Commerce Internationale (JCI)
- Prix de service aux Associations de Femmes (2025) / IDEFIA
- Prix des cinquante Femmes modèles d'Haïti (2024) /
- Prix de meilleure professeure de l'année (2023) / Université Notre Dame d'Haïti
- Prix d'accompagnement juridiques des victimes de violences (2020) / Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes

Affiliations scientifiques

- Association Francophone pour le Savoir
- Société québécoise de Criminologie

Bénéficiaire de plusieurs bourses d'excellence (Erasmus, Open Society Foundations, AUF, MAECD), **Me Chérizard** a su mettre ces opportunités au service du développement institutionnel d'Haïti. Ses travaux de consultance pour des ONG et organisations internationales témoignent de sa crédibilité au-delà des frontières nationales.

Youdeline Chérizard incarne une certaine idée de l'engagement haïtien : exigeant, compétent et désintéressé. Avocate émérite, criminologue avisée, docteure en politiques publiques de sécurité, bâtonnière respectée et secrétaire générale de la FBH, elle met sa carrière au service d'une cause plus grande que la sienne : une justice crédible, accessible et réparatrice pour tous les Haïtiens. En ces temps troublés, des personnalités comme la sienne sont plus que jamais nécessaires.

Que cet article soit une reconnaissance méritée d'un parcours au service du droit et de la paix.

Magazine HAITI-ESPOIR

Haïti-Espoir

Le magazine qui soutient l'excellence

ADMINISTRASYON JENERAL DWÀN



Lancement du module ASYVAL par l'Administration Générale des Douanes...

Lalwa ak Leta Santral bay Administrasyon Jeneral Dwàn plen pouvwa poul goumen kont kontrebann sou fontyè, nan ewopò ak nan waf yo. Konsa, ajan dwàn yo gen otorizasyon pou yo:

- arete moun ki ap fè kontrebann;
- arete chofè kap transpòte machandiz kontrebann ;
- sezi machin ki ap transpòte yo;
- sezi machandiz sa yo.

Ou menm ki gen gwo depo ak magazen, se pou fakti ak papye dwàn ou toujou pare pou montre enspektè dwàn yo. Ladwàn pap jwe, paske san lajan ladwàn, Leta pap ka fonksyone ni bay popilasyon an sèvis

MALÈ AVÈTI PA TOUYE KOKOBE ! EDE LETA POU LETA KA EDE NOU!



La transition entre insécurité, élections incertaines et influence internationale

Par Benzico Pierre



Le Conseil National de Gouvernement ou CNG (7 Février 1986- Février 1988), le premier gouvernement de transition après la chute de Jean-Claude Duvalier.

Près de cinq ans après l'assassinat du président Jovenel Moïse, Haïti demeure prisonnière d'une transition qui peine à produire ses résultats fondamentaux. Entre l'expansion de l'insécurité, l'incertitude électorale et l'influence croissante des acteurs internationaux dans les choix politiques nationaux, le pays semble s'éloigner des objectifs qui avaient justifié l'installation du pouvoir transitoire. Dans cette série en trois volets, l'économiste Benzico Pierre analyse les grandes promesses de la transition, les obstacles qui freinent son aboutissement et les risques qui pèsent sur l'avenir démocratique d'Haïti.

Juillet 2021-juin 2026, Haïti est-elle en train de rater la transition ?

Haïti est à son treizième (13e) gouvernement de transition depuis son processus de transition démocratique amorcé en 1986. Du Conseil National de Gouvernement (CNG) passant notamment par la Présidence de : **Ertha Pascal Trouillot, Joseph Nérette, Emile Jonassaint, Boniface Alexandre, Jocelerme Privert.**

Le pays, sous l'empire de l'actuelle Constitutionnelle a expérimenté des pouvoirs de transition tantôt monocéphales avec un Président, sans Premier Ministre (Madame Trouillot) ou un Premier Ministre sans Président (Marc Bazin) tantôt bicéphales avec un Président et un Premier Ministre. La dernière qui s'est ouverte avec l'assassinat du Président n'a pas dérogée avec cette tendance. A date, ces pouvoirs de transition ont raflé au système politique haïtien un peu plus de la moitié de la période de l'institutionnalisation démocratique. Et, à leur manière, ces gouvernements ont modifié le cours de notre histoire de peuple tant par la redéfinition des rapports entre les groupes et l'émergence de nouvelles lignées politiques au sein même de mouvances politiques qui se disputaient le

pouvoir Politique

Par-dessus tout, nous ne devons pas perdre de vue l'essence d'un pouvoir de transition. Un pouvoir de transition, dans sa quintessence, se doit de favoriser la récupération de la légitimité Républicaine. Laquelle récupération suppose une ample participation populaire en faveur du suffrage universel.

A ce niveau, l'on se souviendra particulièrement de la transition conduite par Ertha Pascal Trouillot entre mars 1990 et février 1991 et celle du tandem Privert-Jean Charles (Jocelerme Privert) entre février 2016 et février 2017.

Dans un autre registre, un pouvoir de transition peut aussi donner lieu à d'importantes ruptures et innovations dans le système politique voire la dynamique sociale. De ces treize (13) gouvernements, il est loisible de citer le Conseil national de gouvernement (CNG), dirigé par le Lieutenant-général Henry Nanphy qui a laissé, comme héritage, la Constitution de 1987 et l'administration Alexandre-Gérard Latortue qui a renforcé notre arsenal juridique en édictant d'importants décrets.

Suite page suivante



Le Président provisoire Jocelerme Privert (Février 2016-Février 2017)

De la réforme de la constitution

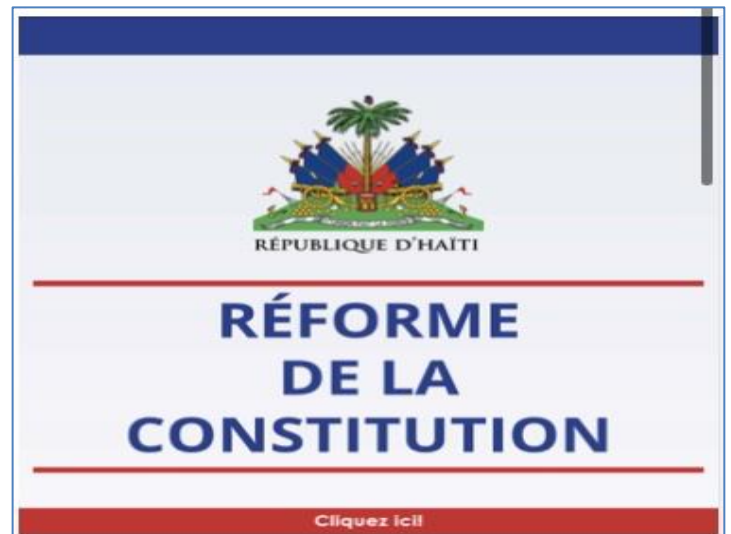
Le corps social se fonde sur une hiérarchie d'instruments juridiques au sommet de laquelle se trouve la constitution, la clé de voûte des institutions et de la société. Elle organise la vie politique et sociale du pays, définit les relations entre l'Etat et la société et entre les différentes fonctions étatiques. Ainsi entendu, la constitution doit être toujours à l'avant-garde de toutes les formes de transformations en créant elle-même le cadre nécessaire à l'introduction de changements dans la vie politique et sociale. Donc, sans nécessairement changer tout le système politique, toute constitution est appelée à évoluer et à être transformée. La constitution américaine a été adoptée le 17 septembre 1787, soit onze ans après leur indépendance, elle est entrée en vigueur le 4 mars 1789. Dès 1791, dix (10) amendements y ont été apportés et, aujourd'hui, on en dénombre exactement 27.

Le dernier a été ratifié en 1992 et porte sur les modifications de salaire des membres du congrès. La constitution haïtienne de 1987, adoptée dans la foulée des réformes institutionnelles introduites, au lendemain de la chute du régime de Duvalier, est verrouillée.

Cependant, l'expérience de l'exercice du pouvoir sur les trente-cinq (35) dernières années (jusqu'en 2021) dans le pays interpelle particulièrement sur la périodicité dans l'organisation des élections, l'harmonisation des mandats, le processus de mises en place des institutions indépendantes, les assemblées locales, la question de la décharge et l'équilibre des pouvoirs. Ces piliers sont de premier ordre dans la gestion de la gouvernance politique du pays

Non seulement pour l'implémentation définitive de l'Etat de droit mais aussi et surtout pour la stabilité politique et institutionnelle. Ce faisant, l'on aura jeté les bases de la modernisation du système pour une nouvelle impulsion au changement et à la transformation du pays. Jusque-ici, les dirigeants sont balancés entre une volonté tout azimut, affichée d'adopter une nouvelle Constitution et

À l'arrivée de cette nouvelle transition au lendemain de l'assassinat du Président Jovenel Moïse, le 7 juillet 2021, le pays attendait une addition de ces deux postulats fondamentaux que l'on reconnaît à tout pouvoir de transition. Cette attente trouve ses premiers échos dans un consensus tacite qui a toujours existé entre les groupes organisés du paysage politique et qui a d'ailleurs transpiré, à travers les différents accords politiques qui se sont succédé dans le pays de septembre 2021 à date. Ils ont tous visé l'urgence d'une réforme, plutôt légère, de la constitution, la reprise du contrôle du territoire national et l'organisation des élections, pour la restauration de l'ordre démocratique et constitutionnel. Il y a lieu de rappeler les principaux événements, à l'origine de cette rupture. Il s'agit notamment du dysfonctionnement du Pouvoir législatif au janvier 2020 et l'assassinat crapuleux du Président de la République le 7 juillet 2021.



celle de son opportune et indispensable révision ou réforme. Le 19 juillet 2024, le Conseil Présidentiel de Transition (CPT) a mis en place le Comité de pilotage de la Conférence nationale avec un mandat établi sur trois (3) piliers : *la révision de la constitution en vigueur, l'élaboration d'un nouveau projet de société pour Haïti et l'établissement de nouvelles relations entre l'Etat et la société.*

A la fin de son travail, le comité de pilotage a soumis un document dont le contenu rendrait Haïti encore plus ingouvernable avec entre autres, *la transformation de toutes les sections communales en communes et des gouverneurs départementaux élus au suffrage universel.* Des voix se sont élevées contre le texte. Le principe de réforme de la constitution durant la transition est mis en pause. Du temps et de l'argent gaspillés !

De la sécurité (...prochaine série)
Benzico Pierre



PARTI POLITIQUE INISYATIV POU DEVOPE AYITI

Autoroute de Delmas. Delmas 50, Mesaj I.D.A lan okazyon Fèt Manman
Garden plaza, apt 8b.

+509 4298 5959 | +509 3756 6710
partipolitiqueida@gmail.com



Chè manman toupatou nan peyi Dayiti, chè militan, alye ak senpatizan I.D.A, Nan okazyon gwo jounen sa a ki dedye pou selebre tout manman, pati politik Initiativ pou Devope Ayiti (I.D.A) bese l byen ba devan fòs, kouraj ak devouman san limit chak manman anndan peyi a. Nou se pote mitan fanmi nou yo, nou se vrè fòs k ap kenbe sosyete a kanpe.

I.D.A vle rann yon gwo omaj ak tout manman ki, malgre gwo kriz ak difikilte peyi nou an ap travèse, kontinye pote chay Ayiti sou zepòl yo ak pri anpil gwo sakrifis. Rekonesans pati a ale patikilyèman:

- Pou tout Madan Sara yo, ki se ewo ekonomi nasyonal la. Nou bravenpòt sekirite, move wout ak gwo solèy pou n pote manje bay popilasyon an epi asire edikasyon timoun yo.
- Pou tout manman k ap travay nan izin ak faktori, k ap bay gwo kout swe chak jou nan bay ranman, k ap travay di ak anpil rezistans pou asire demen pitit yo pi bèl.
- Pou tout manman k ap travay kòm bòn oubyen fanm de fwaye, k ap fè yon travay ki esansyèl, byen souvan nan lonbraj san moun pa ba yo valè yo merite, men ki toujou kenbe diyite yo byen wo.

Pou nou menm manman ki manm I.D.A, nou menm alye ak senpatizan ki angaje nou avèk nou, nou di nou mèsi. Mèsi paske nou kwè nan pwojè devlopman n ap pote pou Ayiti a, pandan n ap leve jenerasyon k ap vini yo nan renmen peyi ak respè devwa yo.

I.D.A pwofite jounen sa a pou l pran angajman pi fèm toujou pou l kontinye batay pou yon lòt Ayiti. Yon peyi kote dwa medam yo respekte, kote travay manman yo jwenn valè yo merite, epi kote chak timoun ka grandi nan lapè, sekirite ak diyite.

Bòn Fèt ak tout Manman! Se pou kouraj nou kontinye klere chemen n ap pran pou n devlope Ayiti.

Pou Komite Direktè I.D.A


M. Pierre Francky EXIUS
Président




Me Jean Michelet SIMPLICE
Secrétaire Général

PARTI POLITIQUE INISYATIV POU DEVLOPE AYITI

Autoroute de Delmas. Delmas 50,
Garden plaza, apt 8b.

+509 4298 5959 | +509 3756 6710 **Message de l'I.D.A à l'occasion de la Fête des Mères**

partipolitiqueida@gmail.com



Chères mamans d'Haïti, chères militantes, alliées et sympathisantes de l'I.D.A, En ce jour mémorable dédié à la célébration de la maternité, le parti politique Initiativ pou Devlope Ayiti (I.D.A) s'incline avec un profond respect devant la force, le courage et le dévouement infini de chaque mère haïtienne. Vous êtes le poteau mitan de nos familles et les véritables piliers de notre société.

L'I.D.A tient à rendre un hommage vibrant et solennel à toutes les mamans qui, face aux crises multiples que traverse notre patrie, continuent de porter le pays sur leurs épaules au prix de sacrifices incalculables. Notre reconnaissance va tout particulièrement :

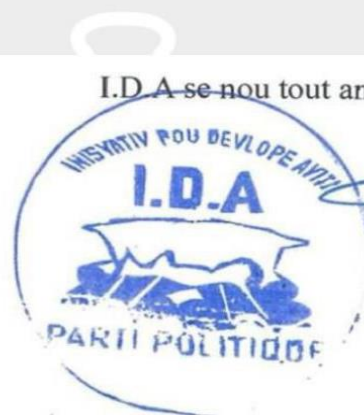
- Aux infatigables Madan Sara, ces héroïnes de l'économie nationale qui bravent l'insécurité, les routes impraticables et le soleil brûlant pour nourrir la population et assurer l'éducation de leurs enfants.
- Aux courageuses ouvrières du secteur de la sous-traitance, qui se sacrifient chaque jour dans les usines, travaillant de longues heures avec résilience pour garantir un avenir meilleur à leur progéniture.
- Aux vaillantes femmes de ménage, qui accomplissent un travail essentiel, souvent dans l'ombre et sans reconnaissance, mais avec une dignité exemplaire qui force l'admiration.
- À vous, mamans membres de l'I.D.A, alliées fidèles et sympathisantes engagées, nous vous disons merci. Merci de croire en notre projet de développement pour Haïti tout en élevant les générations futures dans l'amour de la patrie et le sens du devoir.

L'I.D.A réitère son engagement ferme à lutter pour une Haïti plus juste, où les droits des femmes sont respectés, où le travail des mères est valorisé à sa juste valeur, et où chaque enfant peut grandir dans la paix, la sécurité et la dignité.

Bonne Fête des Mères à toutes ! Que votre courage continue d'éclairer notre marche vers le développement d'Ayiti.

Pour le Directoir National


M. Pierre Francky EXIUS
Président



I.D.A se nou tout ansanm

Me Jean Michelet SIMPLICE
Secrétaire Général

"LA RÉPUBLIQUE DES PARTIS-VALISES"

Par Hugue Célestin, ancien Député du Peuple



54 candidats à la Présidence en 2015

Dans certains pays, les institutions organisent la vie politique ; en Haïti, cette tâche revient à la débrouillardise. Prisonniers de cette étrange mécanique, des politiciens endimanchés arpentent chaque jour les couloirs du ministère de la Justice et de la Sécurité publique. Vêtus d'un blanc immaculé, nombreux étaient ceux qui donnaient l'impression de participer à un rituel solennel officié par Jean le Baptiste ou par Papa Loko afin de laver les péchés de la République. Ils portaient des mallettes si épaisses qu'on aurait cru qu'elles contenaient les archives secrètes de la nation, les plans du redressement politique, économique, social, culturel ou les preuves disparues des grands scandales d'État.

Pourtant, à l'intérieur, il n'y avait qu'un tampon fraîchement fabriqué, un acte constitutif bricolé à partir de

textes recyclés, un emblème griffonné à la hâte et trois slogans récupérés dans les vieilles ruines politiques. Ils venaient enregistrer leurs boutiques, laissant à d'autres le soin de dénoncer l'effondrement du système et de réclamer justice pour les citoyens abandonnés aux gangs et à la misère. Le reste se résumait à une ambition dévorante : conquérir la présidence, obtenir un siège au Parlement, contrôler une collectivité territoriale rentable ou arracher quelques fragments de pouvoir.

Dès lors, la prolifération s'emballa. Les partis surgissaient de toutes parts et se multipliaient à une telle vitesse qu'au moindre coin de rue semblait naître une nouvelle formation politique, comme des champignons après l'orage. À chaque période électorale, des sigles inconnus surgissaient soudainement des ténèbres, propulsés à travers les micros

des radios, les plateaux de télévision et, désormais, les réseaux sociaux. Nombre d'entre eux cherchaient à obtenir une forme de reconnaissance ou de parrainage auprès des ambassades les plus influentes d'Haïti. Les Iwa Gede et les Iwa Bawon ne parvenaient plus à distinguer les morts des vivants, tant certains partis politiques disparaissaient avant

même la proclamation des résultats. Ainsi, la République s'est transformée en une immense gare routière où chaque ambition personnelle dispose de son propre autobus, prêt à klaxonner au moment opportun pour se frayer un chemin vers le pouvoir.

Inflation des partis



Vue partielle d'une rencontre avec les représentants des 320 partis politiques haïtiens, le 1^{er} Novembre 2026 au Karibe Convention Center à Port-au-Prince

L'histoire des partis politiques en Haïti s'inscrit dans une évolution lente et tourmentée. Durant une grande partie du XIXe siècle, la vie politique haïtienne s'organisait principalement autour de chefs militaires, de réseaux de notables, de clans régionaux et de factions personnelles. Les premières formations politiques structurées apparurent au début des années 1870 avec la fondation du Parti libéral, créé officiellement le 19 février 1870, puis du Parti national, deux grandes formations appelées à dominer l'espace politique de la fin du XIXe siècle.

Le Parti libéral était dirigé par des figures de la bourgeoisie urbaine, principalement issues de Port-au-Prince, des milieux intellectuels et commerciaux. Sa devise, « Le pouvoir aux plus capables », exprimait sa volonté de confier la direction de l'État aux catégories jugées les plus instruites et les plus aptes à exercer les responsabilités publiques. Le Parti national représentait principalement les intérêts des élites rurales, des militaires et des notables provinciaux. Sa devise, « Le pouvoir au plus grand nombre », en cohérence avec l'idéal du « plus grand bien au plus

grand nombre », exprimait une vision plus populaire du pouvoir et sa prétention à représenter les masses noires ainsi que les catégories sociales les plus larges de la société haïtienne. Malgré leurs limites, leurs rivalités personnelles et leurs logiques de clans, ces deux grandes familles politiques structuraient un débat portant sur la nature de l'État haïtien et sur les modalités de son organisation.

Jusqu'à l'occupation américaine de 1915, la création des partis politiques restait relativement limitée et évoluait à un rythme modéré. L'accès au pouvoir dépendait surtout des alliances personnelles, des soulèvements armés et des luttes entre groupes dominants plutôt que de formations politiques idéologiquement structurées. De 1915 à 1934, la vie politique demeura étroitement contrôlée et faiblement institutionnalisée, malgré l'émergence de quelques mouvements nationalistes opposés à la présence étrangère. Après 1946, à la suite de la chute du président Élie Lescot, le paysage politique commença à se diversifier avec l'apparition de partis marxistes, socialistes, noiristes et nationalistes.

Page suivante

En 1957, l'arrivée au pouvoir de François Duvalier mit brutalement fin au pluralisme politique en érigeant le Parti de l'Unité Nationale (PUN) en unique formation politique légale du pays, avec l'appui des Tontons Macoutes (Volontaires de la Sécurité Nationale, VSN), principaux instruments de coercition du régime.

La véritable explosion du nombre de partis intervient après la chute de la dictature le 7 février 1986. Les données de l'International IDEA, organisation intergouvernementale spécialisée dans l'observation des systèmes électoraux et du pluralisme politique, témoignent d'une multiplication spectaculaire des formations politiques en Haïti. Ces statistiques doivent certes être interprétées à la lumière des présupposés idéologiques qui accompagnent la promotion internationale de la démocratie représentative, mais elles

apportent un éclairage pertinent sur l'évolution du paysage politique national. Selon elle, Haïti comptait environ quatre partis politiques avant 1986, puis 35 entre 1986 et 1990, 57 entre 1991 et 1995, 69 entre 1996 et 2000, plus d'une centaine entre 2004 et 2006, et près de 144 formations politiques aux alentours de 2010. Cette accélération s'explique notamment par la libéralisation du droit d'association consacrée par la Constitution de 1987, l'absence d'institutions régulatrices et surtout la forte personnalisation de la vie politique haïtienne. En 2026, le plafond semble avoir été atteint puisque le Conseil Électoral Provisoire (CEP) a enregistré près de 300 partis, groupements et regroupements politiques désireux de participer aux prochaines élections, un chiffre inédit dans l'histoire politique du pays.

Élections, insécurité et représentativité



Au centre, le Président du CEP, Jacques Desrosiers

Bizarrement, le CEP voulait organiser le référendum visant à modifier la Constitution de 1987 au même moment que les compétitions électorales. Dans ce tohu-bohu administratif absurde, il impose aux électeurs d'élire des dirigeants appelés à appliquer une nouvelle Constitution contestée. Ainsi, loin de favoriser l'expression de la souveraineté populaire, il coordonne un processus qui contribue au renforcement de la mise sous tutelle politique du pays.

Entre-temps, une large partie du territoire, notamment les quartiers les plus peuplés de la zone métropolitaine de Port-au-Prince, une partie de l'Artibonite et du Centre échappe à toute autorité gouvernementale. Plus de cinq millions de citoyens survivent sous la terreur des gangs, entre faim, exil intérieur, assassinats, viols, pillages, enlèvements et abandon de territoires entiers à la loi des fusils. Les routes nationales se transforment en couloirs de rançonnement, de séquestration et d'humiliations publiques permanentes. Le pays s'enfonce dans une crise multidimensionnelle et se désagrège progressivement sous l'effet conjugué de l'insécurité, de l'effondrement institutionnel et de la misère sociale. Dès lors, les obstacles sécuritaires sont devenus si

importants qu'ils rendent illusoire les conditions minimales d'un processus électoral national. Dans ce décor de faillite nationale surgit un projet de décret électoral exigeant des partis, groupements et regroupements politiques la soumission d'une liste d'au moins 30 000 électeurs potentiels comme caution de participation aux prochaines compétitions électorales. Cette mesure prolonge le décret électoral de 2005 du gouvernement Boniface Alexandre/Gérard Latortue, tout en introduisant des ajustements relatifs au nombre de pièces d'identification à soumettre. Il est toutefois difficile de concevoir qu'un groupe prétende diriger plusieurs millions d'habitants sans être capable de présenter entre 30 000 à 100 000 citoyens prêts à s'identifier à son projet politique.

Des cris d'indignation mêlés à des déclarations outrées fusent de toutes les boutiques politiques habituées à participer au grand commerce électoral financé par l'internationale, les ONG et les affairistes locaux. Un espace parasitaire, peuplé d'opportunistes et d'acteurs qui investissent très peu tout en maximisant leurs gains politiques. Cette incapacité à mobiliser durablement les masses constitue précisément l'une des caractéristiques fondamentales de l'industrie des partis-valises.

Depuis l'adoption de la Constitution de 1987, aucun chef de parti n'a accédé à la magistrature suprême de l'État, à l'exception de Leslie François Manigat, porté au pouvoir dans un contexte d'ingérence militaire, à l'issue d'un scrutin fortement contesté. Dans cette même dynamique de fragilité de la représentativité électorale, Jovenel Moïse a accédé à la présidence en 2016 avec environ 600 000 voix, alors que le CEP de l'époque avait recensé 5 835 295 électeurs inscrits. Selon les estimations, le taux de participation se situait entre 17 % et 21 %.

Le débat actuel ne soulève pas seulement une question technique, mais interroge plus largement la capacité de ces organisations politiques à incarner et porter la légitimité démocratique. Un parti politique ne saurait être une simple enseigne commerciale déposée au registre public pour

exister symboliquement. Il doit démontrer son enracinement dans la société, sa capacité réelle de mobilisation citoyenne et son existence au-delà des seules périodes électorales ou des négociations destinées à renverser ou à former un gouvernement. En théorie, une telle exigence contribuerait à rationaliser un champ politique saturé de partis sans ancrage populaire, à renforcer la crédibilité des élections, à réduire le carnaval des candidatures fantaisistes et à limiter la prolifération des partis-rackets. Une telle réforme ne pourrait toutefois produire les effets recherchés qu'à condition d'être accompagnée de mécanismes de contrôle rigoureux, capables d'empêcher la transformation du champ politique en un vaste marché de cartes électorales alimenté par la fraude, le clientélisme et les réseaux de courtage politique.

Au-delà des élections



Des votants en Haïti

Il faudra nécessairement imposer des critères rigoureux de représentativité, de transparence financière, d'implantation nationale et de fonctionnement démocratique interne. Toutefois, l'expérience historique montre que les élections haïtiennes ont rarement constitué un exercice de souveraineté populaire. Elles ont été marquées par la fraude, les exclusions et la confiscation de la volonté citoyenne par les élites politiques et économiques, sous l'influence d'ingérences étrangères. Les calendriers électoraux, les compromis politiques et même les résultats contestés ont fréquemment dépendu d'arbitrages diplomatiques destinés à préserver un ordre conforme aux intérêts géopolitiques et économiques des puissances tutélaires.

On ne répare pas une maison dont les fondations sont fissurées en repeignant simplement les murs ; de même, on ne saurait corriger les dysfonctionnements du système électoral en isolant la seule question de la réforme des partis politiques de celle, plus fondamentale, de la reconstruction nationale. Il faut restaurer l'autorité de l'État, rétablir la sécurité sur l'ensemble du territoire et

reconstruire le lien de confiance aujourd'hui largement brisé entre les citoyens et des institutions en lambeaux. Au-delà des débats sur les seuils d'adhésion, la légitimité d'un système politique repose sur la capacité du peuple à choisir librement ses dirigeants, à contrôler leur action et à les remplacer lorsqu'ils renoncent à bâtir une société de bien-être, de justice et de bonheur collectif. Sans ce travail de fond, les meilleures réformes électorales risquent de se réduire à de simples mécanismes administratifs, incapables de redonner au peuple la maîtrise de son destin politique.

Lorsqu'une population cesse de croire aux organisations politiques, le vide ainsi créé est rapidement occupé par la violence, les groupes armés, les aventuriers politiques ou les puissances étrangères qui prétendent décider à sa place. La reconstruction d'Haïti ne dépend pas de nouvelles règles électorales, mais de la capacité de la nation à restaurer sa souveraineté, à rebâtir ses institutions et à réconcilier le peuple avec l'action politique.

Lorsqu'une population cesse de croire aux organisations politiques, le vide ainsi créé est rapidement occupé par la violence, les groupes armés, les aventuriers politiques ou les puissances étrangères qui prétendent décider à sa place. La reconstruction d'Haïti ne dépend pas de nouvelles règles électorales, mais de la capacité de la nation à restaurer sa souveraineté, à rebâtir ses institutions et à réconcilier le peuple avec l'action politique.

Grand Pré, Quartier Morin, 27 mai 2026

Hugue CÉLESTIN

Ancien Député du Peuple



Conseil Électoral Provisoire

NOTE DE PRESSE

RENCONTRE D'INFORMATION ENTRE LE CEP ET LA PRIMATURE AUTOUR DU PROJET DE DÉCRET ÉLECTORAL 2026

À l'invitation du Premier ministre Alix Didier Fils-Aimé, une rencontre d'information s'est tenue, le mardi 02 juin 2026, entre le Conseil électoral provisoire (CEP) et la Primature.

Cette rencontre était l'occasion pour le Chef du gouvernement d'informer les membres du CEP de sa décision d'adopter et de publier un Décret électoral.

Ce document, présenté pour la première fois aux Conseillères et Conseillers, est totalement différent du projet de Décret électoral soumis à l'Exécutif par le CEP, le 24 avril 2026. Cette démarche confirme le caractère inconstitutionnel de la décision de la Primature qui viole le principe d'indépendance de tout Conseil électoral.

Il est important de signaler que l'initiative d'élaboration du projet de Décret électoral relève de la compétence exclusive du CEP.

Ainsi, les membres du CEP expriment leur désaccord avec le Premier ministre quant à l'application d'un texte qui n'obéit pas aux exigences constitutionnelles.

Le Conseil électoral provisoire réaffirme son engagement à garantir la légitimité du processus électoral et à conduire ledit processus de manière inclusive et impartiale, dans le strict respect des principes d'indépendance, de transparence, et de responsabilité démocratique, dans l'intérêt supérieur de la Nation.

Pétion-ville, le 02 juin 2026.-

Pour authentification : (509) 4420 – 6006



72, Rue Stephen Fischer, Pétion-ville



Ministère des Affaires Etrangères et des Cultes

EC/ 0835

Le Ministère des Affaires Etrangères et des Cultes de la République d'Haïti présente ses compliments au Secrétariat général de la Communauté caribéenne (CARICOM) et, en référence à sa note verbale No. 179/2026 du 22 mai 2026 informant du projet de visite des Eminentes Personnalités (EPG) en Haïti, du 2 au 8 juin 2026, a l'honneur de l'informer qu'en raison d'un conflit de calendrier, cette période ne conviendra pas au gouvernement haïtien.

La Chancellerie exprime sa disponibilité à discuter avec le Secrétariat général de la CARICOM afin de convenir d'une nouvelle période pour la visite.

Le Ministère des Affaires Etrangères et des Cultes de la République d'Haïti saisit l'occasion pour renouveler au Secrétariat général de la Communauté caribéenne (CARICOM) l'assurance de sa haute considération. *PS*

Port-au-Prince, le 25 mai 2026

Secrétariat général de la Communauté caribéenne (CARICOM).-

La colère court les rues... Une colère légitime d'un peuple qui a grangou.

Par Dr. Jean Claude DESGRANGES



La colère court les rues... Une colère légitime d'un peuple qui a grangou. La colère d'un peuple qui survit dans des conditions infrahumaines.

Le constat ? Cette situation chaotique délétère que traverse Haïti, notre bien commun, résultant d'un cumul d'échecs, de mauvaises gouvernances, de mauvaises décisions prises depuis des décennies par une élite politique, économique et socio culturelle avec des attitudes démocraticides. C'est l'aboutissement d'une crise pluridimensionnelle, économique, sociale politique et même existentielle, qui secoue notre destin de peuple depuis des décennies.

Le constat, ce sont les inégalités sociales trop criardes, les fractures sociales entre les have et les have not. C'est la massification sociale depuis les années 80 que nous

n'avons pas pu gérer avec intelligence, fraternité et compassion.

Le constat, c'est la nécessité d'une prise de conscience citoyenne collective, d'un Chita Tande sincère et profond pour aller vers du vrai et du neuf, pour l'éclosion d'une société plus équilibrée, plus prospère ; c'est de rejeter tous les avatars d'un système traditionnel qui tient notre République en échec.

Le constat, c'est le non-respect des propriétés privées. C'est l'échec de l'ordre public, des commissariats pris en otage par des manifestants. Des dérives inacceptables que devons condamner.

Le constat c'est l'usage démesuré de la force coercitive contre les manifestants. Une violation des droits de la personne humaine.

Page suivante

Rome brûle et nous continuons à regarder ailleurs !

Le constat, c'est le combat que nous devons mener pour la promotion d'une communauté belle de toute la chaleur humaine. Le vrai combat, c'est la mise en place d'une nouvelle société plus juste, plus équilibrée, plus humaine et cela demande la participation de tous les Gouverneurs de la Rosée, de tous les Manuel, de toutes les Anaïse! Le constat, c'est que nous sommes condamnés à réaliser une transformation mentale pour un vivre ensemble à dimension humaine. "La majorité des français pensaient comme Bossuet ; tout d'un coup les français pensent comme Voltaire : c'est une révolution." Disait PAUL HAZAR dans son ouvrage la Crise de la Conscience Européenne. Du siècle moyenâgeux, de l'obscurantisme au siècle de la lumière ; Cette lumière qui doit envahir tous nos esprits, toutes nos âmes, tous nos cœurs.

Le constat, ce sont les Manchèt et Pikwa que vous brandissez dans les villes de l'Artibonite pour une lutte fratricide, ce n'est pas l'exemple de nos fiers ancêtres. Ce sont les ténèbres, les pillages des biens de nos commerçants. Ce n'est pas de la lumière, cette lumière qui a illuminé le comportement des hommes et femmes qui ont réalisé le miracle haïtien de 1804, mon pays que voici.

Oh Roi Henry, Bâtitteur ! Qu'eut pensé votre grande âme si par votre malheur rappelé à la vie pour la 220ème, vous eussiez vu la face hideuse de votre royaume, Cap Haïtien ? Des rues sans lumière, des pâtés de maison sans eau ni électricité, des rues inondées transformées en rivière à la moindre petite averse, des bouquets d'immondice à chaque coin de rues !

Oh Père Fondateur, Papa Dessalines ! Eussiez-vous dit : "Qu'avez-vous fait de cet héritage que nous avons légué au prix du fer, d'acier et de sang ? Pourquoi ce coin de terre, notre coin de terre, patauge-t-il dans une situation aussi déplorable qu'alarmant ?"

Le constat, c'est des milliers d'affamés un peu partout dans le pays qui crachent leurs frustrations sur le macadam ; ces millions de souffrances quotidiennes, ces millions de jeunes déboussolés, regardant un avenir incertain.

Le constat, c'est le combat, le vrai combat, afin de leur secourir de leurs souffrances quotidiennes inédites par la mise en commun d'énergie, de savoir, des talents et des expériences pour promouvoir une communauté de progrès et croissance partagée.

Un combat pour la dignité humaine qui fait tellement défaut chez nous. Dans cette République en ébullition, dans cette ère de globalisation où nous devons innover. La bataille contre la misère n'est pas une bataille clanique, elle n'est ni de droite ni de gauche. Elle est une bataille citoyenne. Une obligation citoyenne. Un must !

Le constat est un profond désespoir sur le visage de ses hommes et femmes aux abois déambulant dans les rues, des taillables et corvéables à merci, des oubliés d'une République inégalitaire et injuste, des exclus qui dans les années 80 ont préféré se faire ravager par les dents des requins au large de Bahamas, des désespérés qui avaient préféré les prisons du camp Chrome à cette misère abjecte qui les tenaillait, et depuis, rien n'a changé.

Cette misère s'est muée en extrême pauvreté, des millions d'affamés, des millions de souffrance quotidienne, des millions de morts en vacances, des millions d'absents dans cette nouvelle ère où une oligarchie politique et économique, toutes idéologies confondues, ont tissé des réseaux d'une société traditionnelle où l'on retrouvera les mêmes visages. Ah l'eau de la piscine !

Et la démocratie économique et sociale est restée un voeu pieux. Et nous tournons autour de notre nombril. Gwo van ti lapli !

Jusques à quand la saison des papillons? Jusques à quand le non-respect de la dignité humaine, valeur fondatrice de la déclaration universelle des droits de l'homme ? Jusque à quand ce règne de l'impunité ? Jusques à quand le réveil d'un système judiciaire, plus robuste, plus équitable, plus moderne, plus dynamique, plus au service de tous puissants ou misérables ! Que d'innocents croupissent dans ce pénitencier, couloir de la mort et de l'ignominie, sans jamais se présenter devant leur juge naturel.

Que de présumés coupables !

Le constat, c'est que nous vivons dans un pays d'excès : Excès des profits, de la misère, des inégalités, de nos élus, des élites du savoir et de l'avoir. Dire que le rôle du politique c'est de lutter contre les excès, les risques, les menaces ; de réduire les incertitudes et non de les alimenter.

Le constat, c'est l'impératif de construire une société nouvelle qui puisse déboucher sur une triple modernisation économique, politique et sociale. Mais qui peut la construire et qui a la légitimité de la réaliser : Le peuple Haïtien, unifié, soutenu par une solidarité internationale plus pragmatique, plus humaine et plus agissante.

Nous avons besoin de nous retrouver autour des grandes valeurs pour une unité dans la diversité, ce, pour redresser la barque nationale qui se noie dans une cascade de dérives et de scandales.

Force !

Jean Claude DESGRANGES

M.D Fellow American Geriatric Society (FAGS)

Président. Fondation 3ème Âge (FTA)

www.magazinehaitiespoir.site

Facebook : Magazine Haïti-Espoir

Phone: +509 34751155/ NATCASH 56220262

PERFORMANCE MOBILE CARWASH



PERFORMANCEMOBILECARWASH



- Buff Hand
- Spray Wax
- Shampoo Shine
- Bright and Full Detail



- We take pride in making your vehicle!
- Better Service and better Price!
- After 5 washes get one free.

PERFORMANCE CARWASH

Address:

Dade County and Broward County, Miami, Florida, USA.

Phone: 786-226-5619

We take Zelle, Cash App, Venmo, Apple Wallet.

By appointment only.



Jean Volcy, owner, car detail

DISCOURS DU PREMIER MINISTRE CONGOLAIS, PATRICE LUMUMBA DEVANT LE CONSEIL DE SECURITE DE L'ONU

NDLR. Le Congo venait d'être déclaré indépendant par sa métropole, la Belgique le 30 Juin 1960.



Patrice Lumumba

<< On trompe si mal d'opinion internationale, que la sécession du **Katanga** est l'expression de la volonté des populations de cette province ; il n'en est absolument rien. Si on pouvait même organiser un référendum au Katanga pour savoir si la population est pour la sécession, on verra que cette population, au contraire, est pour l'unité du pays. >>.

<< Nous ne refusons personne chez nous. Le Congo est un pays frère et un pays qui vous tend la main, une main fraternelle. Nous reconnaissons le progrès qu'est la science, le progrès de la science, de l'instruction, de la technique. >>

<<Je vous assure que chez nous au Congo, et contrairement à ce qu'on a dit, il n'y a aucun sentiment de haine à l'égard du Blanc. L'indépendance que nous avons conquise par notre lutte, signifie simplement que nous devons disposer de nous-mêmes et construire notre patrie. Dans la concorde, dans la collaboration et en amitié avec les Belges et les étrangers installés chez nous. >>

<< Je suis convaincu, je suis optimiste qu'avec notre programme, avec notre volonté et avec le concours qui nous est déjà assuré par des pays amis, dans quelques mois, le Congo va reprendre une vie normale et rapide. Et dans un an, dans deux ans, car les représentants de la presse internationale viendront au Congo, parcourir le Congo, vous allez trouver là-bas, au centre de cette Afrique, un

<< Le gouvernement belge a profité, alors que c'est lui-même qui est fautif des troubles qui se sont produits au Congo. De n'avoir pas prévu, de n'avoir pas du tout créé de cadre et de nous avoir accordé l'indépendance sans préparation aucune. De nous avoir accordé l'indépendance sans qu'aucun cadre ne soit créé. >>

<< Les troupes belges ne veulent pas se retirer du Congo mais se replier dans ses bases : les bases de *Kitona* et de *Kamina*. Notre gouvernement a demandé l'évacuation immédiate de ces bases. Le gouvernement belge n'a pas du tout le droit d'installer ces bases chez nous. >>

peuple joyeux, un peuple pacifique qui vous tendra la main avec tous les pays amis. Cette position reste intacte. Notre amitié vis-à-vis du peuple belge reste également intacte. >>

<< Nous ne voulons pas du tout incriminer la Belgique en tant que pays. La preuve, la plus tangible que c'est un coup préparé par le gouvernement belge. Il résulte par le fait que le gouvernement belge a envoyé il n'y a pas longtemps un général belge au Katanga pour assurer le commandement en chef des troupes du Katanga. La deuxième épreuve, c'est que le gouvernement belge vient encore d'envoyer un émissaire spécial au Katanga pour prendre contact avec M. **Tchombé**.>>

<< Et j'ai eu le plaisir de lire la réponse du monsieur le secrétaire général adressée à monsieur Tchombe. Et dans cette réponse, monsieur le secrétaire général lui disait qu'il n'est pas question de reconnaître Katanga comme indépendant, parce que Katanga fait partie *intégrale de la République du Congo*. Et cette position est la position de l'Organisation des Nations Unies, du Conseil de sécurité. Et nous sommes très satisfaits. Le Congo ne veut pas vivre isolé.>>

Patrice Lumumba

*Premier Ministre du Congo-Kinshasa ou ex-Congo Belge
Juillet 1960*

Source : Vrai Congo, cœur d'Afrique



Le Premier ministre Alix Fils-Aimé ouvre les portes d'une nouvelle crise avec son décret électoral

Par Sonet Saint-Louis



La transition politique en Haïti est devenue la voie empruntée par des politiciens haïtiens pervers pour exercer le pouvoir sans mandat populaire. Ce qui aurait dû être un mécanisme exceptionnel de stabilisation institutionnelle s'est transformé en instrument de confiscation du pouvoir. Depuis le départ des Duvalier, Haïti est plongée dans un processus interminable de transition politique et institutionnelle. Le professeur Pierre-Raymond Dumas a bien décrit cette dynamique de stabilisation inachevée dans laquelle le pays semble enfermé depuis 1986.

La dictature est officiellement tombée, mais la démocratie ne s'est jamais pleinement installée. Haïti a pourtant fait le choix de la démocratie à travers l'adoption d'un régime libéral.

Malgré cette adhésion de principe à la démocratie représentative, le pays enchaîne gouvernements provisoires, crises électorales et arrangements politiques sans véritable consécration populaire.

L'exemple de Leslie Manigat mérite, à cet égard, d'être rappelé. En 1988, certains secteurs politiques lui avaient reproché d'avoir accédé au pouvoir avec le soutien des militaires. Pourtant, le *Conseil national de gouvernement*, présidé par l'ancien général Henry Namphy, avait reçu pour mission d'organiser des élections afin de remettre le pouvoir à un élu le 7 février 1988. Son mandat était devenu constitutionnel par la volonté de la Constituante de 1987.

À l'époque, deux choix s'imposaient : renverser Henry Namphy ou accepter d'aller aux élections. La décision de

Leslie Manigat de participer à ces joutes électorales était donc politiquement et constitutionnellement fondée. Le temps a passé, et notre époque devrait être celle de la lucidité, non celle de la tromperie de la conscience collective par les manipulations constantes d'une classe politique en manque de légitimité.

Leslie Manigat a été renversé après seulement quatre mois au pouvoir. Le président Jean-Bertrand Aristide a été renversé à deux reprises. Le président Michel Martelly, lui, a achevé son mandat présidentiel, mais n'a pas réussi à transmettre le pouvoir à un président légitimement élu. Ces ruptures successives ont contribué à banaliser l'exception et à installer la transition comme mode ordinaire de gouvernement.

La Constitution de 1987 et les dérives des pouvoirs de fait

Haïti est une démocratie. L'exercice du pouvoir en dehors de la consécration populaire relève donc de la violence. Dans la Constitution de 1987, le pouvoir est délégué ou consenti. Le statut du président de la République se définit par son mandat de cinq ans, conformément à l'article 134, ainsi que par sa haute responsabilité institutionnelle, prévue à l'article 136.

Le président de la République est élu au suffrage universel direct, c'est-à-dire par les citoyens. Il détient des pouvoirs propres dans le cadre de notre bicéphalisme institutionnel. Il ne peut être interrogé par le Parlement et demeure politiquement irresponsable. Toutefois, il peut être destitué

pour les crimes et délits commis dans l'exercice de ses fonctions.

Selon le régime politique haïtien défini par la Constitution, le président de la République et le Premier ministre exercent des attributions distinctes. Pourtant, depuis l'assassinat du président Jovenel Moïse, les accords politiques conclus entre les acteurs haïtiens ont créé deux monstres bicéphales au sein du pouvoir exécutif : Ariel Henry et Alix Didier Fils-Aimé. Ces derniers ont exercé à la fois les compétences du président de la République et celles du Premier ministre.

Page suivante

Le Premier ministre Alix Didier Fils-Aimé a été choisi par le Conseil présidentiel de transition, dont les membres représentaient presque 80 % de la classe politique haïtienne. Mais quels critères ont servi de base à cette désignation ? Le CPT avait-il prêté serment sur la Constitution de 1987 ? Quel lien constitutionnel existait-il entre le CPT et la Constitution ? Aucun.

L'objectif était manifestement de manipuler la nation. Les membres du CPT se croyaient-ils les ayants droit de la

Fils-Aimé s'est fourvoyé avec l'article 149

Le Premier ministre de facto, Alix Didier Fils-Aimé, en plaçant sa gouvernance sous l'égide de l'article 149 de la Constitution, a semé les germes de sa propre destruction politique. En voulant écarter une solution bicéphale, il s'est fourvoyé. L'article 149 de la Constitution prévoit la vacance présidentielle afin d'éviter la discontinuité constitutionnelle et démocratique. Cette disposition trace une procédure destinée à combler cette vacance. Pendant cette période, qui ne peut durer qu'entre 60 et 120 jours, le Conseil des ministres, plus haute instance politique du pays et détenteur d'une certaine légitimité démocratique, dirige le pays sous l'autorité du Premier ministre. Le Conseil des ministres n'est pas seulement une autorité politique ; il est aussi une institution légitime de la démocratie. C'est précisément parce qu'il est légitime qu'il peut décider au nom de la République.

Dans le cas de Fils-Aimé, l'article 149 n'était pas applicable. Son pouvoir était d'une autre nature, mais, par une légèreté juridique confondante, il a raté l'occasion de le définir. Il court donc le risque de payer les conséquences d'un bricolage juridique inintelligible. Ceux qui souhaitent son départ à la date du 7 juin 2026 n'ont donc pas tort. S'il parvient à franchir ce cap, il sera difficile pour ses tuteurs internationaux de le maintenir au pouvoir après le 7 février 2027.

Le précédent Jocelerme Privert illustre également les confusions entretenues autour de l'article 149. Il a succédé à Michel Martelly à la suite d'un vote de l'Assemblée nationale, en application supposée de cette disposition constitutionnelle. Pourtant, au 7 février 2016, il n'y avait pas de vacance au niveau de l'exécutif : le mandat du président Martelly était simplement arrivé à son terme. L'article 149 n'était donc pas applicable en l'espèce.

La menace d'une nouvelle crise

La situation actuelle devient de plus en plus intenable. Le décret électoral, mal élaboré et adopté par l'Exécutif, est contradictoire sur plusieurs points avec la Constitution de 1987 et annonce une véritable crise électorale.

République ? Ils avaient même trouvé une cour d'appel pour leur conférer le statut de présidents de la République. Où sont-ils maintenant ?

Les étudiants de première année de la Faculté de droit et des sciences économiques de Port-au-Prince savent pourtant qu'aucun accord politique ni aucun décret ne peut conférer le statut de président de la République à un simple citoyen.

Le sénateur Jocelerme Privert est arrivé au pouvoir à la suite d'une incompréhension collective de notre Constitution. Au moment où il a été élu président par l'Assemblée nationale, son mandat de sénateur avait déjà expiré depuis le deuxième lundi de janvier 2016. Il avait pourtant voté pour lui-même, ce que l'ancien sénateur Edgard Leblanc, son principal concurrent, n'était pas autorisé à faire. Cette erreur collectivement consommée ne pouvait toutefois pas invalider son élection.

L'origine du pouvoir est importante en démocratie, mais le plus important demeure la qualité de son exercice. Quoi qu'on dise, le président Jocelerme Privert a réussi son pari en transmettant le pouvoir à Jovenel Moïse, dont le mandat est arrivé à terme le 7 février 2021, tout comme celui du dernier tiers du Sénat, dont faisait partie l'honorable sénateur Joseph Lambert, en janvier 2022 au lieu en 2023.

Le président Privert m'avait avoué que mon analyse était correcte et que son mandat de sénateur avait pris fin avant son élection par l'Assemblée nationale. Je salue sa probité intellectuelle, ainsi que celle du sénateur Lambert, qui, après avoir examiné mon article sur le dernier tiers du Sénat, avait reconnu avoir passé une année de plus au Sénat de la République. La constitution n'est ni lue ni comprise. Lorsque l'élite s'appauvrit sur le plan intellectuel, moral ou analytique, l'Etat dérive vers des impasses institutionnelles.

Quoi qu'on dise des sénateurs Jocelerme Privert, Joseph Lambert et Youri Latortue, ces messieurs auraient pu siéger dans n'importe quel Sénat des grandes démocraties occidentales. Ils sont, dans notre pays, au-dessus de la moyenne. Le Sénat de la République étant actuellement vacant, pourrais-je concrétiser mon ambition de devenir sénateur et siéger parmi les âmes d'élite de mon pays ?

À travers le poste de directeur général, fonctionnaire du pouvoir exécutif placé au sein d'un organisme indépendant comme le Conseil électoral provisoire, on décèle une volonté politique manifeste du gouvernement de facto de

contrôler les opérations électorales. Il est constitutionnellement impropre que l'Exécutif introduise son propre directeur général dans une institution réputée indépendante par la Constitution.

Le Conseil électoral n'est pas un organisme du gouvernement. Il est une institution républicaine, démocratique et indépendante. Il a été créé pour éviter la partisanerie politique et assurer l'équité du processus électoral. Il est donc totalement indépendant du gouvernement.

Vouloir placer, par décret, une institution créée par la Constitution sous le contrôle du pouvoir exécutif constitue une aberration constitutionnelle. Ce n'est pas parce qu'une telle pratique a existé auparavant qu'elle était correcte. C'est précisément pour garantir la neutralité du processus électoral que les membres du Conseil électoral proviennent de divers secteurs de la société.

Le Conseil électoral, qu'il soit provisoire ou permanent, n'a de comptes à rendre ni au pouvoir exécutif ni au pouvoir législatif. Il n'a pas de supérieur hiérarchique. Dans les conditions légales prévues, ses membres ne sont justiciables que devant la Haute Cour de justice. Ce sont

des dignitaires de l'État, au même titre que le Premier ministre.

Depuis l'assassinat du président Jovenel Moïse, la nation vit l'une des périodes les plus sombres de la gouvernance haïtienne. Pourquoi s'engager dans une voie que tout le monde sait fautive ? C'est le jeu des bourreaux.

Il me semble que la dictature de ces démocrates est beaucoup plus dangereuse que celle des dictateurs déclarés. Quelle rechute dans l'autoritarisme ! Le décret électoral du gouvernement de facto n'est pas une porte de sortie. C'est une trappe. Sous prétexte d'organiser le retour à l'ordre démocratique, il prépare les conditions d'une nouvelle contestation nationale. Voilà le danger : quand l'illégalité se déguise en procédure, la crise devient presque inévitable.

Sonet Saint-Louis

- Avocat et philosophe

- Professeur de droit constitutionnel et de méthodologie avancée de la recherche juridique à la faculté de droit et des sciences économiques de l'université d'État d'Haïti.

- Professeur de philosophie

Floride, 2 juin 2026

sonet.saintlouis@gmail.com

Tel 44073580/2635580083



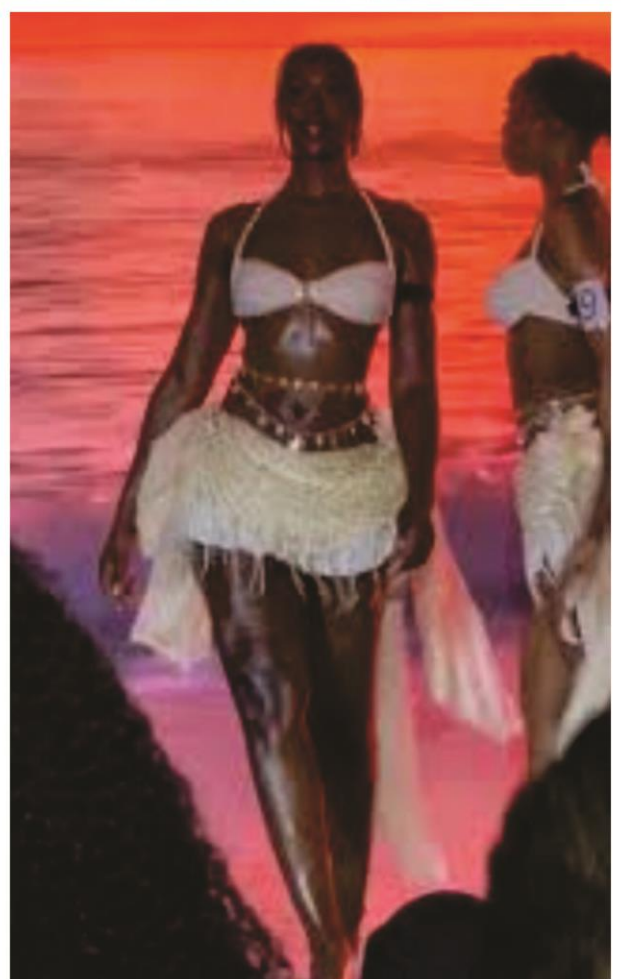
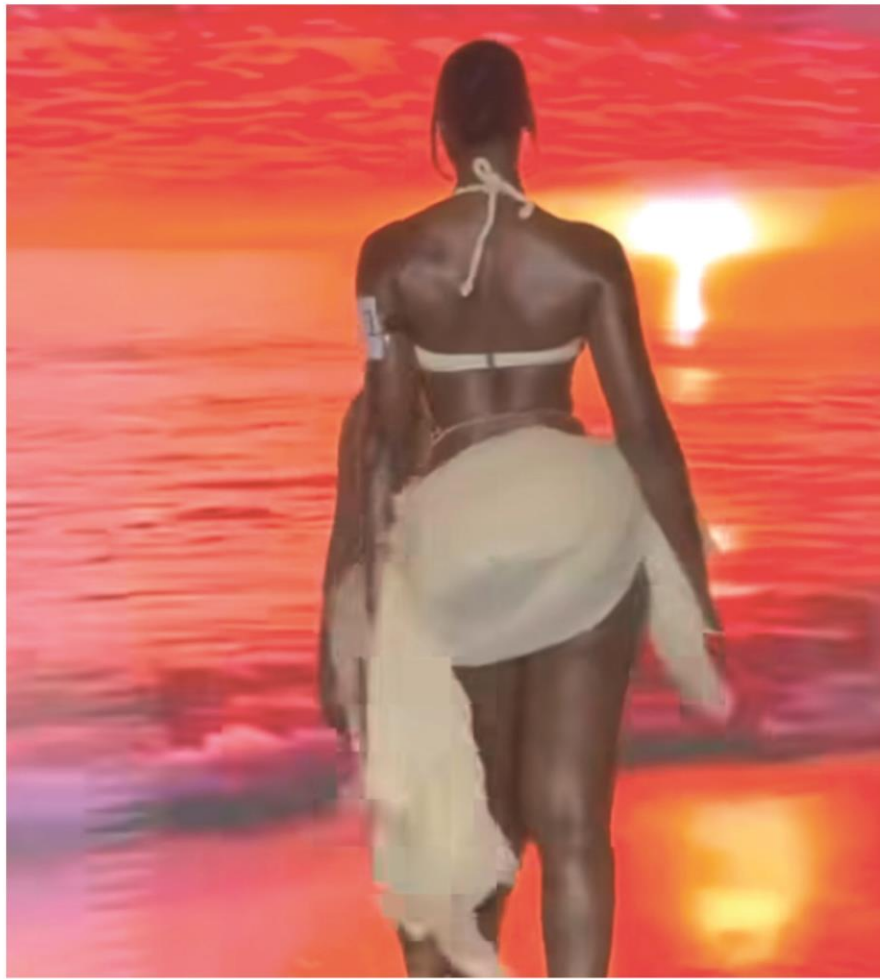
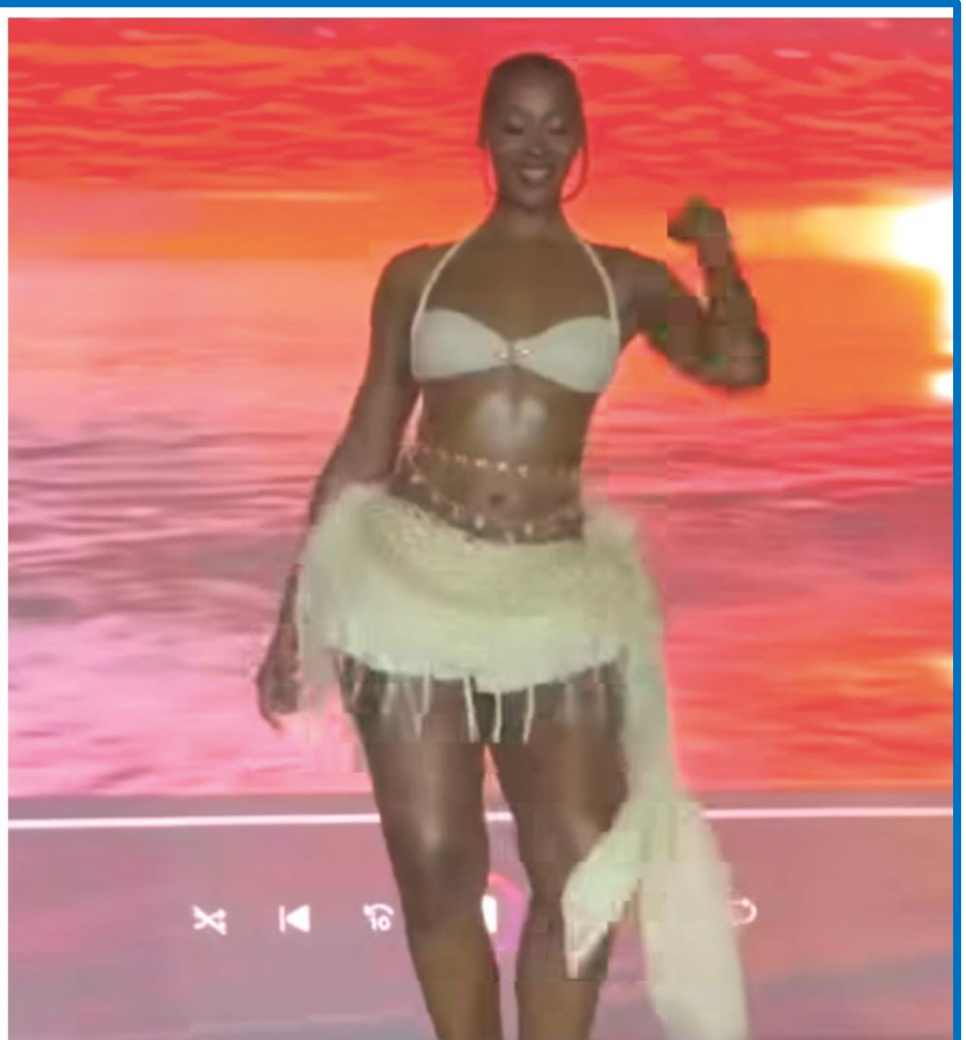
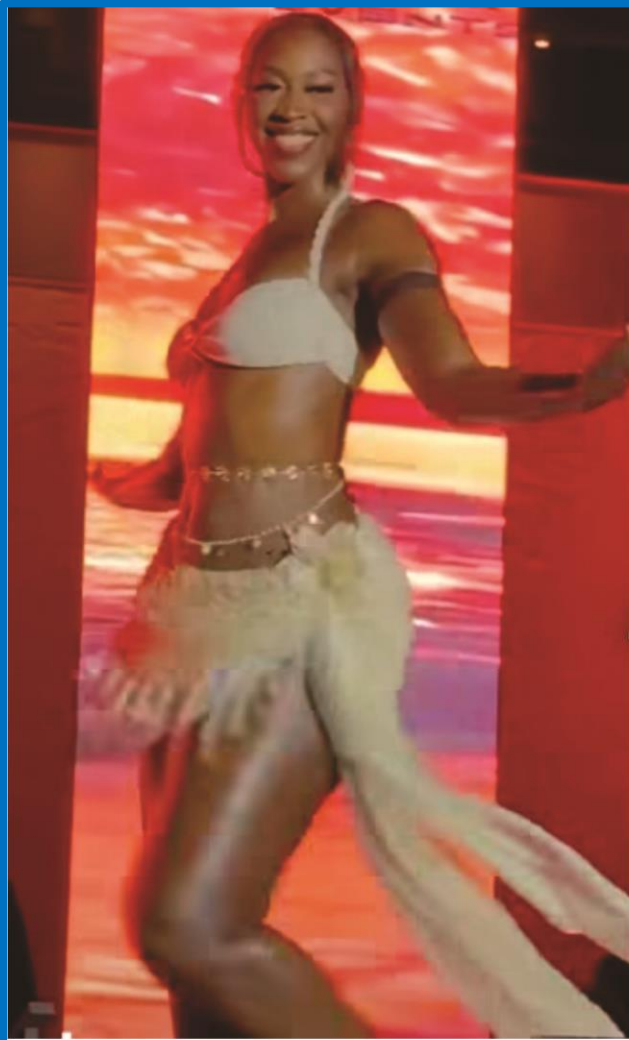
Sécurisez votre vieillesse en vous Assurant à l'Office National d'Assurance-Vieillesse. *Travailleurs Professionnels Commerçants Grandes, moyennes et petites bourses ONA se sèl baton veyès ou !!*

**MISS SOPHIA FATOU GOMIS
COURONNÉE MISS GUINÉE-BISSAU-FRANCE 2026**

27 Mai 2026



Photos de 'NO_STA_DJUNTO



La beauté noire

HAITI-ESPOIR



“**HAITI-ESPOIR**” est une revue hebdomadaire de l’actualité nationale et internationale, qui analyse de manière scientifique et indépendante les faits majeurs de la vie économique, politique, sociale et culturelle d’Haïti et du Monde. La finalité, c’est d’apporter sa pierre à la reconstruction d’Haïti, ce pays fondé en 1804 au terme de la lutte menée par les grands émancipateurs Toussaint Louverture, Jean-Jacques Dessalines et le “libertador” Alexandre Pétion, et qui se trouve aujourd’hui au fond de l’abîme.

Nos articles et réflexions sont rédigés par de vrais professionnels des sciences sociales et humaines, toujours guidés par l’éthique, la neutralité et l’objectivité. Ce qui rend le travail ardu, austère, mais de qualité. La facilité passe, mais l’austérité demeure.

Nous partageons le magazine online et des fois en dur gratuitement à un large public qui a fini par nous adopter. Chaque semaine notre lectorat attend impatiemment la dernière parution de “**HAITI-ESPOIR**” qui informe et éduque. Et nous prenons bien soin de ne pas leur fausser compagnie, peu importe les difficultés.

Si vous aimez notre travail ; encouragez-nous ! Votre aide nous permettra de faire encore plus : mieux vous informer, mieux vous aider à comprendre les dessous des événements qui affectent votre vie quotidienne. Ceci est assez important ! << *Felix, qui potuit rerum cognoscere causas !*>> << *Heureux, celui qui a pu pénétrer la raison des choses.*>>, dit la langue de Virgile.

Compte en Gourde de “HAITI-ESPOIR” : 4260-000410.

Compte en USD de “HAITI-ESPOIR” : 4261-000169.

Banque Nationale de Crédit ou BNC.

Merci !